

Bulletin municipal
n°70
LA MURAZ





SOMMAIRE

MOT DU MAIRE	3
AFFAIRES COMMUNALES	4
LA VIE COMMUNALE	22
LES MANIFESTATIONS	31
CCAS	37
A L'ÉCOLE	42
VIE ASSOCIATIVE	46
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE	51
MAISON DU SALÈVE	54
BLOC NOTES	55

Journal communal de La Muraz n°70

Parution semestrielle gratuite - Tirage 590 exemplaires

Responsable de publication : Nadine Perinet (N.P)

Commission du bulletin :

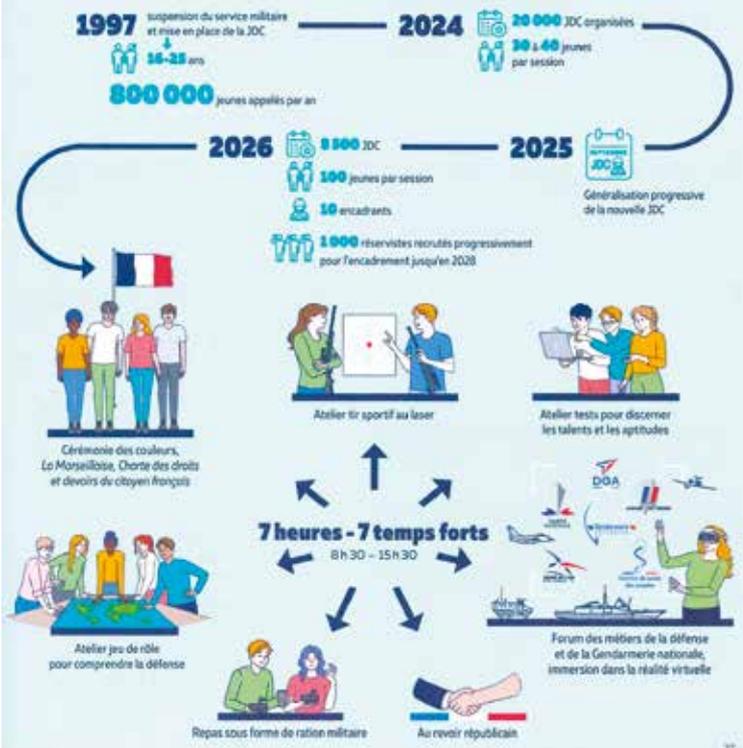
Membres de la Commission : Camille Layeux (C.L), Marie-Aurélien Amaral (M-A.A), Gianni Guerini (G.G), Patricia Meunier (P.M), Elisabeth Prallet (E.P), Etienne Toullec (E.T).

Rédacteurs extérieurs à la commission : Valentine BAUCHOT (V.B), Rodolphe Bodmer (R.B), Manon BOVAGNE (M.B), Corinne de Rosso (C.D.R), Mélanie Fantuzzo (M.F), Françoise Guerin-Fahner (F.G-F), Gaëlle HOAREAU (G.H), Johanna NELLER (J.N), Sylvie Reynaud (S.R), Anthony Schuffenecker (A.S), Christelle Thörig (C.T)

Photos de couverture : Sylvie Reynaud

Imprimerie Offset Service - Reignier - 04 50 43 43 02
Impression sur papier recyclé

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC) nouvelle génération



DEVENIR BÉNÉVOLE

est une merveilleuse opportunité de contribuer positivement à votre communauté et de rencontrer des personnes partageant les mêmes valeurs.



Que ce soit très ponctuellement ou sur du long terme,

CHAQUE CONTRIBUTION EST APPRÉCIÉE.

MERCI

THANK YOU

En rejoignant une association, vous aurez l'occasion d'apporter votre expertise et votre enthousiasme pour dynamiser notre village.

N'attendez plus pour faire la différence :

VOTRE ENGAGEMENT EST PRÉCIEUX POUR FAIRE VIVRE NOTRE COMMUNAUTÉ





Chères Habitantes,
Chers Habitants,

L'été est déjà bien entamé, nombreux sont ceux d'entre vous qui profitent de cette période pour se ressourcer, passer du temps en famille, ou découvrir les richesses de notre région. Entre les longues journées ensoleillées, les animations estivales ici ou ailleurs, cette saison reste un moment privilégié de convivialité et de partage.

Avec les vacances et la météo estivale, nous sommes tentés de nous promener, que ce soit à pied ou à vélo, le matin ou le soir, en semaine ou le week-end, pour profiter du cadre bucolique et des paysages de notre commune. Pour faciliter les déplacements de tout ce petit monde, nous (re) demandons aux automobilistes de respecter les limitations de vitesse, notamment aux abords de l'école et centre village.

La dernière année de notre mandat est désormais bien engagée ; comme annoncé à la cérémonie des vœux, 2025 reste une année d'actions afin de poursuivre les travaux dans notre commune. Elle connaît un été rythmé par plusieurs projets structurants. Je pense bien sûr à la restauration intérieure de notre église, désormais achevée et qui a fait l'objet d'une belle inauguration. Ce chantier mené avec rigueur et passion, redonne vie à un lieu emblématique de notre patrimoine. Cette restauration symbolise notre attachement à l'histoire et à l'âme de notre village.

Un autre chantier, celui de la 2ème phase de la traversée du centre village, bien que parfois sources de gêne ou d'inconfort, est nécessaire pour améliorer notre cadre de vie : voirie, réseaux, aménagements urbains etc. Je tiens à remercier chaleureusement les riverains, mais aussi tous les habitants, pour leur patience, leur compréhension et leur coopération. En lien avec les entreprises intervenantes, nous mettons tout en œuvre pour limiter les désagréments et respecter les délais.

Je tiens à adresser des remerciements sincères à l'ensemble des agents communaux ; chaque agent municipal, administratif, technique, quel que soit son grade ou sa fonction, est important dans le fonctionnement de notre commune. Leur implication, leur professionnalisme sont essentiels dans la gestion quotidienne de notre commune. Leur travail, souvent discret mais toujours indispensable, mérite aujourd'hui toute notre reconnaissance.

J'adresse mes sincères remerciements et mon soutien aux Présidentes, Présidents de nos associations ainsi qu'à nos indispensables bénévoles, qui continuent de promouvoir la vie associative, sous toutes ses formes et à faire rayonner notre beau village. Cependant, permettez-moi également d'aborder un sujet important : la mobilisation des bénévoles. Que ce soit pour les associations ou les événements festifs, nous constatons depuis quelques temps, une réelle difficulté à mobiliser de nouvelles volontés. C'est une tendance que l'on observe un peu partout, mais qui ne doit pas devenir une fatalité. Le tissu associatif, les fêtes locales, la vie collective ont besoin de vous. Quelques heures données, même ponctuellement peuvent faire une réelle différence. Chacun, à son rythme et selon ses compétences peut contribuer à faire vivre notre village. Si vous souhaitez vous investir, même modestement, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie ou des sites des associations respectives, toute aide précieuse est la bienvenue.

Enfin que vous soyez en vacances ou non, je vous invite à profiter pleinement de ce que notre commune a à offrir en cette saison, moments de convivialité, balades ou tout simplement farniente.

Je vous souhaite une belle continuation d'été, sous le signe de la sérénité et du vivre-ensemble.

Nadine PERINET, Maire



Liste des membres en exercice : PERINET Nadine, GUERINI Gianni, SCHUFFENECKER Anthony, THÖRIG Christelle, PRALLET Elisabeth, DURET Jean-Pierre, AMARAL Marie-Aurélié, BOVAGNE Alexis, CLERC David, JACQUEMOUD Edouard, LAYEUX Camille, MEUNIER Patricia, ORSIER Maxime, TOULLEC Etienne

Conseil municipal du 14 décembre 2024

Excusés : AMARAL Marie-Aurélié, BOVAGNE Alexis, CLERC David

Absent : 0 **Procuration** : 2 **Public** : 0

Secrétaire de séance : LAYEUX Camille

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour concernant une décision modificative, ce que l'assemblée lui accorde.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le procès-verbal de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

• Le Conseil Municipal,

o **Approuve** le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024.

2. Décision du Maire prise par délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23, Vu la délibération 2020 03 06 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, reçue en Préfecture le 02 juin 2020, de délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat,

Concernant les demandes de subvention :

Considérant que pour la bonne marche de ce dossier et des délais impartis pour la demande, Madame le Maire informe l'assemblée que, de par sa compétence d'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, l'État peut soutenir financièrement leurs investissements.

En ce qui concerne les travaux de rénovation intérieure de l'église, le dossier déposé fin 2023 n'avait pu être instruit faute d'avis de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) de la Haute-Savoie.

Cet avis a été rendu depuis.

Madame le Maire a présenté un nouveau dossier pour ces travaux réalisés sur 2024 et 2025 :

Plan de financement	Base subventionnable HT	Montant sollicité ou demandé	Taux de subvention
DETR (demande en cours)	426 874.36 €	128 062.31 €	30.00%
CDAS 2024		74 692.00 €	17.50%
CDAS Culture et patrimoine (demande en cours)		90 000.00 €	21.08%
Sous-total financement public		292 754.31 €	68.58%
Association Saint Antoine		48 000.00 €	11.24%
Commune		86 120.05 €	20.17%
Total		426 874.36 €	

Le solde de ces travaux sera financé sur fonds propres.

3. Recouvrement de créance (appartement bibliothèque)

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'appartement, situé au 1er étage du bâtiment de la bibliothèque est occupé par une locataire (Mme BERBETT).

Pour la période allant de février 2023 au 31 mars 2024, il y a lieu de recouvrer la somme forfaitaire de 364.19 € au titre de la consommation d'eau.

• Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

o **Autorise** Madame le Maire à émettre un titre de 364.19 € au nom de cette locataire.

4. Subventions aux associations

De nombreuses associations ont adressé une demande de subvention en cours d'année.

Considérant ces demandes (nombre, montants, intérêt que ces associations présentent pour certains habitants de la commune ou du soutien à leur apporter), la commission Finances réunie le 8 novembre 2024, propose la liste suivante des bénéficiaires retenus et des sommes leur étant respectivement allouées :

Nom de l'association	Attribution
APE - Plantons et chocolats de Noël	173,20 €
Alzheimer Haute-Savoie	100,00 €
Anciens Combattants du Canton de Reignier	100,00 €
Association Croc/Livres	1 082,00 €
Association du Domaine Skiabie du Salève	300,00 €
Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance (ANACR)	100,00 €
Association Prévention Routière	150,00 €
Bibliothèque Sonore	50,00 €
Centre Communal d'Action Sociale	10 000,00 €
Centre Léon Bérard	100,00 €
Chambre des Métiers	125,00 €
Croix Rouge Française Unité La Roche/Foron	50,00 €
Groupe d'Intervention et de Secours de la Haute-Savoie	100,00 €
Handifestif Reignier	50,00 €
Harmonie de Reignier-Esery	150,00 €
La Ligue contre le cancer	100,00 €
Les Restos du Cœur	100,00 €
Mutame	39,00 €
Protection civile de Haute-Savoie	50,00 €
Souvenir Français	100,00 €
Total alloué	13 019,20 €



Monsieur Gianni GUERINI indique que cette année, une attention particulière a été apportée pour limiter la dépense, notamment en s'arrêtant à des entités plus locales.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**
- o **Vote** ces subventions,
- o **Autorise** l'inscription des crédits nécessaires au budget 2024.

5. Décision modificative

Vu les articles 2322-1 et 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération 2024 02 08 du Conseil Municipal en date du 28 mars 2024 relative au vote du budget primitif 2024,

Madame le Maire demande les virements et ouvertures de crédits suivants :

OBJET	DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS ALLOUÉS	
	Chapitre & article	Sommes	Chapitre & article	Sommes
Dotation aux amortissements - D	681/68	2 804,00 €		
Autres charges de personnel - D			648/012	2 804,00 €
Installations de voirie - D			2152/041	6 195,00 €
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles - R			238/041	6 195,00 €
Frais études, élaboration - D	202/20	7 000,00 €		
Réseau de voirie - D			2151/21	7 000,00 €
Immobilisation corporelle en cours, opération zone 30 - D	231 OP30/23	56 347,86 €		
Immobilisation corpor en cours - D			231/23	56 347,86 €
Créances /autres établissements - D	27638/27	6 800,00 €		
Immobilisations corpor en cours - D			231/23	6 800,00 €

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**
- o **Vote** cette décision modificative du budget 2024.

6. Ouverture de crédits

Madame le Maire informe l'assemblée que des factures d'investissement seront à régler avant le vote du budget primitif de l'année 2025.

Pour ce faire, elle propose de voter l'ouverture des crédits suivants qui seront repris dans le prochain budget (montants < 25% (des crédits ouverts en 2024 - RAR 2023)) :

Chapitre- article	Chapitre	Article	Montant
21 31	Immobilisations corporelles	Bâtiments publics	131 623,50 €
21 51	Immobilisations corporelles	Réseaux de voirie	130 122,75 €
21 88	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations corpor	17 198,00 €
23 1	Immobilisations en cours	Immobilisations corpor en cours	15 786,97 €
27 638	Autres immo financières	Créances sur autres établisse.	6 550,00 €

- **Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité**
- o **Approuve** cette proposition,
- o **Vote** ces ouvertures de crédits qui seront reprises au budget principal de 2025.

7. Régularisation foncière : bien de section Chez Jacquet

Suite à la procédure de transfert de biens de sections

(DL20230702), par acte authentique administratif du 26 novembre 2024, la commune a acquis la parcelle C481 sise lieudit « Chez JACQUIER Sud », d'une superficie de 3m².

Par ailleurs, dans un souci de sécurisation de ses voies, la commune souhaite élargir le chemin rural dit des Esserts en empiétant sur la parcelle C483 (DL20240306).

Madame le Maire propose un échange :

- à superficie inégale
- dont la soulte reste à déterminée
- sachant que les frais de notaire et de géomètre resteront à la charge de la commune.

L'empiètement de la surface à régularisée n'est pas clairement définie. L'intervention d'un géomètre s'avère indispensable.

Ce point sera revu ultérieurement.

8. Plan iode (Plan communal de sauvegarde)

Lors de la dernière séance du 14 novembre 2024, Mesdames Amandine MOULIN et Fiona ASSEGOND représentant le Cabinet UGUET qui a eu la charge d'actualiser le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune, en collaboration avec la Mairie, sont venues présenter ce document.

Le PCS doit être déclenché lors des aléas pour lequel il a été réalisé (glissement de terrain, inondation et débordement torrentiel, chute de pierres et blocs, zones humides, risque sismique, canicule, transport de matières dangereuses par canalisations ou voies routières). S'y ajoute dorénavant le « Plan lode » qu'il est nécessaire de valider par délibération.

Ce Plan présenté lors de la séance précédente, définit les conditions et les modalités de distribution de pastilles d'iode à toute la population de la commune selon des directives préfectorales.

Madame le maire en rappelle les principales caractéristiques : retrait des stocks, lieu de distribution des comprimés, procédure d'accueil et d'information de la population...

Considérant que le Plan lode ne nécessite pas de modification en l'état et qu'il est prêt à être validé,

- **Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**
- o **Décide** de valider le Plan lode ;

o **Dit** qu'il sera mis à jour à chaque changement de Conseil Municipal, de recensement de la population ou tout autre évènement modifiant de manière conséquente les effectifs de la population concernée par les mesures de prévention énoncées dans ce document.

9. Bilan triennal du ZAN (zéro artificialisation nette des sols)

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets qui a fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la



consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années et notamment l'article 206 introduisant un nouvel article au CGCT (L. 2231-1) ;

VU la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

VU le décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols, précisant le contenu du rapport local de suivi de l'artificialisation des sols ;

VU l'arrêté du 31 mai 2024 relatif à la mutualisation nationale de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers des projets d'envergure nationale ou européenne d'intérêt général majeur ;

VU le CGCT et notamment le nouvel article L. 2231-1, introduit par la loi d'août 2021 pour que les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents, dès lors que leur territoire est couvert par un document d'urbanisme, établissent un rapport tous les trois ans sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs déclinés au niveau local ;

VU la délibération du Conseil Communautaire d'Arve et Salève en date du 17 juin 2009, approuvant le Schéma de COhérence Territoriale d'Arve et Salève ;

VU la délibération du Comité Syndical du Schéma de COhérence Territoriale des Trois Vallées en date du 7 juin 2017, proposant la modification de ses statuts et notamment l'extension de son périmètre aux communautés de communes Faucigny-Glières et Arve et Salève, au 1er janvier 2018 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire d'Arve et Salève en date du 28 juin 2018, sollicitant l'adhésion au Syndicat Mixte du Schéma de COhérence Territoriale des Trois Vallées et approuvant les statuts du syndicat mixte proposés ;

VU l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0093, en date du 29 novembre 2017, approuvant l'extension du périmètre et la modification des statuts du syndicat mixte du Schéma de COhérence Territoriale des Trois Vallées ;

VU la délibération DL 2019 06 01 du Conseil Municipal, en date du 03 septembre 2019, approuvant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LA MURAZ ;

CONSIDÉRANT que la commune de LA MURAZ est compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme, et qu'il lui revient d'établir un rapport tous les trois ans sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs déclinés au niveau local ;

CONSIDÉRANT que le premier rapport doit être réalisé trois ans après l'entrée en vigueur de la loi soit en août 2024 ;

CONSIDÉRANT que le rapport triennal d'artificialisation des sols doit présenter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), exprimée en nombre d'hectares, avec la possibilité (Art L. 2231-1 CGCT) pour la période 2021 - 2023 :

- de différencier ces consommations entre ces types d'espaces ;

- de différencier en pourcentages au regard de la superficie du territoire couvert ;

CONSIDÉRANT que pour établir ce rapport, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents disposent gratuitement des données produites par l'observatoire de l'artificialisation mentionné à l'article R. 101-2 du code de l'urbanisme. Ils peuvent également utiliser les données de **dispositifs d'observation développés et mis en œuvre localement**, en particulier ceux mentionnés au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation et s'appuyer sur les analyses réalisées dans le cadre de l'évaluation du schéma de cohérence territoriale mentionnée à l'article L. 143-28 du code de l'urbanisme et de celle du plan local d'urbanisme mentionnée à l'article L. 153-27 du même code » ;

CONSIDÉRANT que la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie (DDT 74) dispose de sa propre OCcupation du Sol (OCS), obtenue à partir des différents croisements de base de données. Cette donnée surfacique étant la plus détaillée possible, elle permet de mesurer de manière objective et précise l'évolution de l'occupation du sol. Les images satellitaires permettent d'identifier l'emprise des constructions qui induisent des changements de vocation du sol (bâtiments, voirie, stationnement, terrassements, etc.) et sont mises à jour annuellement ;

CONSIDÉRANT que la donnée d'occupation du sol de la DDT 74 est disponible pour l'ensemble des communes du SCOT d'Arve et Salève et du futur SCOT Cœur du Faucigny, la commune de LA MURAZ a décidé de réaliser le bilan triennal ZAN 2021 - 2023 à partir de cette donnée ;

Madame le Maire expose :

Le rapport triennal 2021 - 2023 de l'artificialisation des sols pour la commune de LA MURAZ, présenté en annexe à la présente délibération fait mention de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) passée entre 2011 et 2021, de la trajectoire de consommation d'ENAF maximale entre 2021 - 2031 et de la consommation d'ENAF entre 2021 - 2023.

Le rapport triennal fait état des consommations suivantes :

• Bilan de la consommation effective des ENAF sur la période de référence (2011- 2021) :

	Consommation ENAF entre 2011 et 2021 OCS 74
La Muraz	3,50 Ha
Part de la superficie communale (1 438 ha)	0,24 %

Sur la période 2011 - 2021, 87 % des ENAF ont été consommés à des fins de création de logements et 13 % pour la vocation « autres ». La catégorie « autres » regroupe les consommations relatives aux bâtiments agricoles, services et patrimoines et bâtis isolés.

• Trajectoire 2021 - 2031

En tenant compte d'un effort de réduction de - 54,5 % par rapport à la période 2011 - 2021, la trajectoire de consommation maximale d'ENAF pour la commune de



LA MURAZ est de 1,60 Ha pour la période 2021 - 2031.

• Bilan de la consommation effective des ENAF sur la période triennale (2021- 2023) :

Sur la période 2021 - 2023, 100 % des ENAF ont été

	Consommation ENAF entre 2021 et 2023 OCS 74
La Muraz	0,74 Ha
Part de la superficie communale (1 438 Ha)	0,05 %

consommés à des fins de **création de logements**.

Aussi, la part d'ENAF consommés entre 2021 - 2023 représente 48 % du quota à 2031.

Par ce bilan triennal, la Commune de La Muraz affirme son souhait de poursuivre son développement tout en limitant sa consommation des ENAF, en privilégiant l'optimisation de l'existant et en concentrant ses efforts au sein de l'enveloppe urbaine actuelle afin de répondre aux enjeux locaux et aux besoins futurs des habitants. En collaboration avec les autres communes membres de l'intercommunalité et la Communauté de communes Arve & Salève, ce rapport permettra également de définir une stratégie de territorialisation du ZAN qui sera retranscrite dans les documents de planification et d'urbanisme du territoire.

• **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

o **Prend** acte du débat tenu sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols,

o **Rend** un avis favorable sur le rapport triennal relatif à l'artificialisation des sols,

o **Adopte** le rapport triennal 2021 - 2023 relatif à l'artificialisation des sols,

o **Dit** qu'en application de l'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération et le rapport relatif à l'artificialisation des sols qui lui est annexé seront transmis aux :

- Préfet de Région Auvergne Rhône- Alpes,
- Préfet de la Haute-Savoie,
- Président du conseil régional Auvergne Rhône- Alpes,
- Président du Conseil Départemental,
- Président du Syndicat Mixte du SCOT Cœur du Faucigny,
- Président de la Communauté de Communes Arve et Salève.

10. Relais petites enfance

Vu le Code général des Collectivités territoriale ;

Vu le code d'Action Sociale ;

Vu la convention de coordination du Relais Petite enfance (RPE) ;

Considérant que dans le cadre du développement des services aux familles et aux professionnels de la petite enfance, la commune de Reignier-Esery a ouvert en septembre 2003 un Relais Petite Enfance (RPE, anciennement Relais Assistantes Maternelles) lieu de vie, d'écoute, d'informations et d'accompagnement ;

Considérant que le RPE dans un premier temps communal, est rapidement devenu « pluri-communal » avec le rattachement des communes de Pers-Jussy et Scientrier en 2006 puis des communes d'Arthaz et Nangy

au 1er janvier 2016 ;

Considérant que le RPE est géré par le CCAS de la commune de Reignier-Esery mais est cofinancé par les communes d'Arthaz, Nangy, Pers-Jussy, Reignier-Ésery, Scientrier ainsi que par la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité Sociale Agricole ;

Considérant que l'utilisation de ce service est libre, sans cotisation, ni droit d'entrée ;

Considérant les demandes des communes d'Arbusigny et la Muraz pour rejoindre le RPE ;

Considérant les conclusions du projet social de territoire mené par la Communauté de Communes Arves & Salève et l'analyse des besoins sociaux de la Commune de Reignier-Ésery ;

Considérant le travail mené avec les représentants des communes membres, les communes souhaitant rejoindre le RPE pluri-communal et la Caisse d'allocations familiales ;

Considérant la volonté d'intégrer les communes de La Muraz et Arbusigny dès janvier 2025 au RPE pluri-communal ;

Considérant que l'objectif est de proposer un service petite enfance similaire à l'ensemble des habitants du territoire, un service de proximité aux assistantes maternelles et d'augmenter l'offre de service aux assistantes maternelles proposant davantage de séances d'éveil ;

Considérant la nécessité de réviser la convention de coordination et de cofinancement entre le C.C.A.S de Reignier-Ésery et les communes de Scientrier, Pers-Jussy, Nangy et Arthaz-Pont-Notre-Dame et de l'étendre aux communes de La Muraz et d'Arbusigny ;
Sur proposition de Madame le Maire,

• **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

o **Confirme** son intérêt de rejoindre le RPE pluri-communal,

o **Approuve** la convention de coordination et de cofinancement,

o **Donne** tous les pouvoirs à Madame le Maire ou à son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

11. Archives départementales 74 : Dépôt d'archives électroniques

En 2022, la Communauté de communes Arve et Salève a accepté d'expérimenter l'ouverture du système d'archivage électronique du Département aux communes au sujet des permis de construire, d'aménager et de démolir. Cette expérimentation est désormais arrivée à son terme, et les permis produits sur le territoire de notre commune depuis le 1er janvier 2023 sont désormais déposés dans le système d'archivage électronique (SAE) du Département. Afin de formaliser ce dépôt, une convention doit être établie entre la commune et le Département.

Madame le Maire indique les principaux termes de cette convention :

- Définitions des engagements et responsabilités de la commune de La Muraz et des Archives départementales de Haute-Savoie afin d'assurer la gestion et la conservation



des archives définitives produites par la commune de La Muraz dans le Système d'archivage électronique (SAE).

-La commune de La Muraz fait appel aux Archives départementales pour effectuer les dépôts des archives dont elle est responsable.

-Jusqu'à leur dépôt dans le SAE, la commune de La Muraz s'engage à vérifier que les supports et les archives qu'ils contiennent, sont en parfait état et exempts de tout virus ou autre dysfonctionnement susceptible d'avoir un impact sur la bonne exécution du dépôt.

-Les Archives départementales constituent techniquement les dépôts selon les exigences de la convention, au besoin en engageant les procédures nécessaires, avec sa maîtrise d'œuvre, pour effectuer des dépôts conformes au Standard d'échange de données pour l'archivage. Elles sont garantes de la bonne transmission des archives.

-Les archives de la commune de La Muraz sont conservées dans le SAE sur les infrastructures de stockage du Département.

-La présente convention pourra être résiliée par les parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de trois mois pour tout motif d'intérêt général dûment motivé. En cas de contestation, le tribunal administratif de Grenoble est compétent.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**
- o **Approuve** cette convention,
- o **Autorise** Madame le Maire à la signer.

12. Questions diverses Archives communales

La Direction des Archives départementales a procédé à une inspection des archives communales cette année.

Le rapport est assez satisfaisant quant à la situation des archives (identification des contenus des boîtes, indication des périodes...). Toutefois la programmation de l'intervention d'un archiviste professionnel est à prévoir afin de résorber l'arriéré en procédant au classement des archives conservées dans les différents locaux d'archivage et en rédigeant les bordereaux d'élimination.

L'appel au Centre de Gestion compétent en la matière sera lancé prochainement.

Point sur les travaux de rénovation de l'intérieur de l'église

Les peintures en hauteur sont terminées.

La dépose des échafaudages est programmée du 06 au 20/01/2025.

Les travaux de menuiserie seront effectués ensuite en commençant par le chœur.

La réouverture de l'édifice devrait avoir lieu vers Pâques.

Plan Local d'Urbanisme

Ce document a été adopté en septembre 2019, soit avant la crise énergétique induite par la guerre en Ukraine et les lois relatives aux énergies renouvelables.

Son règlement écrit doit évoluer pour faciliter l'installation

de modes de production d'énergie vertes (panneaux solaires ou photovoltaïques en surexposition, ombrières...). Une modification de droit commun est initiée.

Association des Maires de Haute-Savoie

Elle vient de transmettre le catalogue 2025 de formations mises en place à l'intention des élus. Ce catalogue a été diffusé à chaque membre de l'assemblée.

Madame le Maire fait circuler une version papier autour de la table : cet exemplaire restera disponible aux élus au secrétariat.

Elle rappelle qu'une ligne du budget annuel est dédiée à la formation des élus et invite chacun à se former.

Syndicat des Rocailles et de Bellecombe

Ce syndicat jusqu'alors installé 85 Route de Serry à FINDROL (74250) emménagera 58 Allée de l'industrie à CONTAMINE-SUR-ARVE (74130) le 20 décembre 2024.

A cette occasion une plaquette recensant des informations pratiques et des contacts en cas d'urgence a été réalisée : elle est disponible au secrétariat et sera présentée sur le site internet de la commune.

Téléthon

La traditionnelle marche (de Reignier-Esery à La Muraz) et soupes (à l'oignon ou aux légumes) ont permis de collecter 4 300 € au cours de cette soirée du 30 novembre 2024.

Merci aux bénévoles qui ont permis cette organisation.

Colis de Noël

Ils seront distribués aux aînés par les élus municipaux entre le 18 et le 31 décembre 2024.

Collecte de sapins

Elle sera organisée du 10 au 14 janvier 2025, sur le parking inférieur de la salle polyvalente. Un espace sera matérialisé afin que les déchets encore verts ou déjà secs puissent être déposés, avant d'être broyés sur place par des agents de la Communauté de Communes Arve et Salève le 15 janvier 2025.

Bulletin communal

Actuellement en phase de bouclage, il sera imprimé tout début janvier pour une distribution vers le 15.

Cérémonie des vœux du Maire

Elle aura lieu le samedi 18 janvier 2025, à 19 heures à la salle polyvalente. Les préparatifs auront lieu le matin.

Classe de neige

Les élèves des classes du CP au CM2 vont partir en classe de neige du lundi 17 mars au jeudi 20 mars 2025, à Corrençon-en Vercors, pour faire du ski de fond, du biathlon, des sorties en raquettes...

Le Conseil départemental et la Mairie ont accepté de participer au financement de ce séjour à hauteur de 3 000 € chacun. Les familles et l'Association des Parents d'Elèves compléteront le



financement, d'environ 6 000 € supplémentaires.

L'association va tester et gérer une plateforme de collecte en ligne pour recevoir d'éventuels dons supplémentaires provenant d'entreprises ou de personnes appartenant au cercle élargi des élèves. « La trousse à projets » est une plateforme de financement participatif dédiée aux projets éducatifs et pédagogiques bénéficiant aux élèves. Cet outil est une initiative du ministère de l'Education nationale et de la jeunesse. Elle a été proposée par l'équipe enseignante à l'APE.

Journée de l'environnement

Mme Elisabeth Prallet propose 2 dates à l'assemblée pour recenser les volontaires pour participer à cette manifestation. La date du 12 avril 2025 est retenue.

A cette occasion, ce ne seront plus 2 bennes qui seront mises à disposition du public mais 5 : le tri s'imposera tout au long du dépôt des encombrants !

Reste à décider des éventuelles animations...

Colocation intergénérationnelle

Vous avez plus de 65 ans, vous vous sentez parfois seuls, surtout le soir et la nuit et vous aimeriez avoir une présence chaleureuse et rassurante. Accueillez un ou plusieurs étudiants...

Des seniors qui ne veulent plus vivre seuls, des étudiants qui recherchent un logement à bas prix... Dans le cadre d'une colocation intergénérationnelle, deux générations peuvent cohabiter. Un mode de vie qui séduit de plus en plus jeunes et moins jeunes, laissant chaque foyer décider d'arrangements financiers, d'entraide ou d'ententes diverses qui leur conviennent.

Conseil municipal du 06 février 2025

Excusés : AMARAL Marie-Aurélie, CLERC David, LAYEUX Camille, PRALLET Elisabeth, TOULLEC Etienne

Absent : 0 **Procuration :** 0 **Public :** 0
Secrétaire de séance : Patricia MEUNIER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le procès-verbal de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

• **Le Conseil Municipal,**
o **Approuve** le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024.

2. Don de l'Association Saint-Antoine

Madame le Maire rappelle avoir constaté, en début d'année 2023, que des travaux de rénovation intérieure de l'église Saint Martin étaient nécessaires et avoir alors lancé une pré-étude (état des lieux, estimatifs des lots des différents corps de métier...).

Elle rappelle qu'une première réunion de présentation du projet de rénovation intérieure de l'église Saint-Martin avec plusieurs membres de l'Association Saint-Antoine a eu lieu le 26 juillet 2023, en présence de M. Maurice SONNERAT, architecte ayant mené à bien cette pré-étude. Des échanges constructifs d'informations avaient pu avoir lieu à cette occasion.

Un plan financier incluant les dépenses estimées, les subventions espérées et la participation de l'Association avaient été proposés et transmis à l'association par Madame le Maire.

A l'issue d'un temps de réflexion l'Association, s'étant réunie le 18 septembre 2023, avait signifié son accord pour un don financier de 60.000 € maximum à la commune pour contribuer aux dépenses engagées pour les travaux.

A fin décembre 2024, 75 % des travaux avaient été réalisés et payés par la commune, ce qui fragilise sa trésorerie.

Lors de la commission Bâtiments communaux/voirie du 5 décembre 2024, il a été décidé de demander à l'Association de verser la somme de quarante mille euros (40 000.00 €) à la commune.

L'Association versera le solde (20 000.00 € maximum) lorsque le plan de financement définitif pourra être arrêté. Madame le Maire propose d'accepter le don de l'Association Saint-Antoine matérialisé par un chèque bancaire du Crédit Mutuel n°5598864 de 40 000.00 €, libellé à l'ordre du Trésor public, remis ce jour et correspondant à l'acte sous seing privé annexé.

La collectivité imputera cette recette au compte 10251 RI.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code civil,

Vu l'offre de don présentée par l'Association Saint-Antoine,

Considérant que le don proposé consiste en un chèque n°5598864 du Crédit Mutuel de 40 000 € libellé à l'ordre du Trésor public remis ce jour,

Considérant que ce don contribuera au financement des travaux de restauration de l'intérieur de l'église Saint-Martin,

Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don conformément aux souhaits du donateur,

• **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

o **Accepte** le don offert par l'Association Saint-Antoine,
o **Exprime** ses remerciements à l'Association Saint-Antoine pour sa générosité envers la commune,

o **Inscrit** ce don dans l'inventaire des biens de la commune et assure sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.



3. Conseil départemental : convention de soutien technique et financier pour les travaux de restauration intérieure de l'église

Dans le cadre des travaux de restauration de l'intérieur de l'église, une demande de subvention a été déposée en 2024 auprès de la Direction Culture et Patrimoine du Conseil Départemental de la Haute-Savoie. Une convention entre la Commune et le Département doit être conclue pour cadrer les engagements de chacune des parties.

Madame le Maire donne lecture des principaux points de cette convention.

• **Objet :**

- Conditions techniques et financières dans lesquelles le Département apporte son soutien au titre de la restauration intérieure de l'église.

- Déterminer la maîtrise d'ouvrage.

→ **Durée :** 4 ans

→ **Montants :**

- Base subventionnable : 279 894 € HT

- Subvention attribuée : 83 960 € (soit environ 30% de la base subventionnable)

→ **A charge de la commune :**

- Travaux à faire valider par la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne Rhône-Alpes,

- Information du déroulement des travaux à la Direction culture et patrimoine,

- Communication du financement.

• **Le Conseil Municipal,**

après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

o **Autorise** Madame le Maire à signer la convention ci-annexée avec le Département.

4. ENEDIS : convention de servitude place de la Mairie

ENEDIS va déplacer un coffret et relever un REMBT (raccordement émergent modulaire basse tension) situés Place de la Mairie, près de l'abribus (parcelle E316). Ces 2 éléments seront regroupés en un seul coffret.

Pour exécuter ces travaux et entretenir cet ouvrage, une convention de servitude au profit d'ENEDIS doit être actée. Madame le Maire indique certains termes de la convention :

• **Durée :** vie des ouvrages

• **Points principaux :**

- Servitude sur une bande de 3 m de large, pour 3 canalisations souterraines, sur une longueur d'environ 18 m ainsi que ses accessoires au profit d'ENEDIS,

- Établir si besoin des bornes de repérage,

- Encastrer un ou plusieurs coffrets et accessoires, notamment dans un mur, muret ou façade, avec pose de câble en tranchée,

- Effectuer l'élagage....

- Indemnité unique et forfaitaire de 36 €,

- Responsabilité, litige...

Madame le Maire propose à l'assemblée la signature de cette convention.

• **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

o **Autorise** Madame le Maire à signer la convention pour la servitude de passage relative au déplacement d'un coffret et à la réhausse d'un raccordement émergent modulaire basse tension ci-annexée.

5. ALTITUDE INFRA : convention relative aux lignes de communication électronique

Dans le but d'apporter la fibre optique à tous les habitants de la Haute-Savoie, le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement de la Haute-Savoie) s'est engagé dans la construction du réseau très haut débit public en fibre optique sur 255 communes du département.

La construction de ce réseau est en cours dans le quartier où se trouve le bâtiment de l'ancienne fruitière, bâtiment éligible à la fibre. Il convient d'équiper cet immeuble de lignes de communication électroniques à très haut débit en fibre optique, se caractérisant par le déploiement d'un câble de fibre optique dans les parties communes en parallèle des lignes téléphoniques existantes. Cette mission est confiée à **Altitude Infra Haute-Savoie**, agissant en tant qu'opérateur d'immeuble dans le cadre de la délégation de service public concédée par le SYANE. La signature de la convention n'implique aucune contrepartie financière. Il convient également de souligner que la fibre optique ainsi installée sera mutualisée et exploitable avec tous les opérateurs de télécommunication. Ainsi chaque propriétaire ou locataire aura le choix de l'opérateur de télécommunication auprès duquel il souhaite souscrire un abonnement « fibre optique ».

Madame le Maire propose à l'assemblée la signature de cette convention.

• **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

o **Autorise** Madame le Maire à signer la convention relative à l'installation, à la gestion et l'entretien de lignes de communication électroniques à très haut débit, pour 3 appartements et 1 local au RDC (4 prises).

6. Questions diverses

Dates à retenir :

Madame le Maire indique les dates des manifestations communales en lien avec le conseil municipal :

o 04 mars 2025 : après-midi crêpes des aînés

o 27 mars 2025 date du prochain conseil municipal (budget 2025)

o 12 avril 2025 : journée de l'environnement : planning à compléter

o 27 avril 2025 : repas des aînés

o 08 mai 2025 : cérémonie commémorative

o 24 mai 2025 : fête des mères

o 13 juillet 2025 : fête Nationale (mise en place les jours précédents)



- o 28 septembre 2025 : ronde d'Automne
- o Courant octobre : sortie des aînés
- o Courant octobre 2025 : collecte des encombrants
- o 11 novembre : cérémonie commémorative
- o 6 décembre : Téléthon

La présence des élus est nécessaire pour leur bon déroulement. Madame le Maire demande aux membres de réserver ces dates dans leur agenda.

Voisins vigilants

Madame le Maire informe que, préoccupé par un cambriolage sur la commune, un habitant a suggéré de mettre en place des panneaux « voisins vigilants » à l'entrée de la commune.

Ce concept est une plateforme communautaire d'entraide entre voisins ayant pour but de créer, recréer du lien social et de la bienveillance dans les villes. Cela représente un outil de communication entre la mairie et les personnes rejoignant la communauté : chaque participant peut alerter ou échanger sur des situations telles que cambriolage, dépôt d'ordures...

1000 communes françaises sur 36000 ont adhéré à cette société.

Un élu indique que ce dispositif est peu approprié à une commune de petite taille comme la nôtre.

Le tarif de 3 000 € pour une année ou de près de 10 000 € pour cinq ans est une dépense onéreuse.

De plus la multitude de panneaux à l'entrée du village n'est esthétiquement pas souhaitable.

À l'issue de la discussion, ce concept n'est donc pas retenu.

Camion pizza

Madame le Maire indique qu'un commerçant ambulancier a fait une demande pour la vente de pizzas un soir par semaine.

Cette proposition retient l'attention de l'assemblée.

Quelques détails techniques (alimentation électrique, emplacement...) restent à vérifier avant de rendre réponse à ce pizzaiolo.

Subvention Mayotte

Le cyclone tropical Chido a traversé les Comores et Mayotte le 14 décembre 2024. De forte intensité, il a fait des ravages considérables sur son passage. Madame le Maire demande si une subvention en faveur d'une association (type Association des Maires ou Croix Rouge) présente ou intervenant sur ce territoire français retiendrait l'attention de l'assemblée.

La prochaine séance sera consacrée au budget : à revoir à cette occasion.

Conseil municipal du 27 mars 2025

Excusés : AMARAL Marie-Aurélie, ORSIER Maxime, PRALLET Elisabeth (procuration à GUERINI Gianni), LAYEUX Camille (procuration à THÖRIG Christelle)

Absent : 0 Procuration : 2 Public : 0
Secrétaire de séance : Gianni GUERINI

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le procès-verbal de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

• Le Conseil Municipal,

o **Approuve** le procès-verbal de la séance du 6 février 2025.

2. Décisions prises par délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération 2020 03 06 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, reçue en Préfecture le 02 juin 2020, de délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat,

Concernant les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur la parcelle énoncée ci-dessous :

- parcelle E 2151, située au 1092 route d'Annemasse,
- parcelles E 323 et E 1131, situées au Centre village,
- parcelles E 1215, 1218 et 1219, situées au 190 impasse de l'Uche Babeu.

Concernant le louage de choses :

Dans son domaine privé, la commune dispose de la parcelle agricole E1508 située au lieudit Champ Bénit, d'une contenance de 9 071 m².

L'exploitant agricole en place depuis 2013 a donné son congé fin 2024.

Madame le Maire a sollicité les exploitants agricoles de la commune afin de connaître leur intérêt pour exploiter cette parcelle. Un courrier leur a été adressé leur indiquant le processus d'attribution : priorité aux jeunes agriculteurs, tirage au sort en cas d'absence ou de réponse de plusieurs jeunes agriculteurs, délai imparti pour répondre. Deux d'entre eux ont signalé leur intérêt.

Priorité a été donnée à celui d'entre eux bénéficiant de la Dotation aux Jeunes Agriculteurs, soit à Marine BOVAGNE (GAEC La Besace) pour conclusion d'un bail à ferme.



3. Recouvrement de créances

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'appartement, situé au 1er étage du bâtiment de la bibliothèque est occupé par une locataire (Mme BERBETT).

Pour la période allant de février 2023 au 31 décembre 2024, il y a lieu de recouvrer la somme forfaitaire de 711.43 € au titre de la redevance des ordures ménagères et de l'entretien des installations de chauffage.

• **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants, o Autorise** Madame le Maire à émettre un titre de 711.43 € au nom de cette locataire.

4. Modification du règlement des Services périscolaires

Madame le Maire informe l'assemblée que la Commission des Affaires Scolaires s'est réunie le 24 mars 2025 pour adapter le règlement.

Madame le Maire donne lecture de ce dernier dont les principales propositions de modifications portent sur :

• La tarification de la cantine en cas d'absence des professeurs : En effet, une succession d'absences d'enseignants, en début d'année 2025, a amené la commission scolaire à réviser son règlement en lien avec la tarification de la cantine, afin que les familles soient moins pénalisées financièrement par ce type d'événements,

• Le quotient familial retenu lors des inscriptions en juin de l'année n pour l'année scolaire n/n+1 se base sur :
o l'attestation de mai de l'année n, fournie par la CAF ou la MSA,
o ou sur l'avis d'imposition n-1 portant sur les revenus n-2 + le justificatif des prestations familiales françaises ou suisses de l'année n.

• **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à l'unanimité des 12 votants, o Approuve** les modifications ci-dessus énoncées.

5. Tarifs des services périscolaires

Suite à la modification du règlement des services périscolaires votée ce jour, Madame le Maire propose le complément suivant des tarifs applicables au 1er avril 2025.

Tarif cantine :

Quotient familial	< 600	de 601 à 1400	de 1401 à 2200	de 2201 à 3000	≥ 3001
Tarif	1.00 €	5.27 €	6.60 €	7.98 €	9.20 €
Tarif en cas de PAI*	0.50 €	2.64 €	3.30 €	3.99 €	4.60 €
Tarif enfant absent et malade la journée entière Tarif enseignant absent	1.00 €	4.90 €	4.90 €	4.90 €	4.90 €

Ce tarif sera applicable le premier jour d'absence d'un professeur, lorsque :

- l'école aura donné l'information trop tardivement aux familles pour que les parents puissent modifier leur réservation,
 - et dans le cas où les enfants ne sont pas présents à l'école.
- Les autres tarifs restent inchangés.

• **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à l'unanimité des 12 votants,**

o **Accepte** de compléter le tarif actuellement en cours,
o **Crée** un « tarif enseignant absent » à 1 € pour tout quotient familial inférieur à 600 et à 4,90 € pour tout quotient familial supérieur ou égal à 601.

o **Dit** que ce tarif sera applicable au 1er avril 2025.

6. Office National des Forêts : programme d'actions 2025

En application de l'article D 214-21 du Code Forestier, l'ONF propose cette année le programme d'actions qu'il préconise pour la gestion durable du patrimoine forestier. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt, aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 et à notre engagement PEFC (Pan European Forest Certification : promotion de la gestion durable de la forêt).

Des travaux sylvicoles éligibles à une subvention du Conseil Régional et des travaux de sécurisation sont proposés. Madame le Maire rappelle les recettes et les dépenses effectuées depuis 2014.

Ce programme propose 3 lignes de dépenses :

o Travaux environnementaux d'entretien divers :

• Localisation : parcelles 2 et 6

• Entretien des 6 petites clairières 1 780.00 € HT

o Travaux environnementaux d'entretien divers :

• Localisation : parcelles 5 et 6

• Entretien des 2 grandes clairières 2 370.00 € HT

o Travaux sylvicoles :

• Intervention en futaie irrégulière localisation : parcelle 4 sur 5 HA

Susceptible d'être subventionnée à hauteur de 30% par la Région. 5 340.00 € HT

Total : 9 490.00 € HT

• **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants,**

o **Décide** de faire effectuer les travaux ci-dessus détaillés,
o **Souhaite** solliciter l'aide du Conseil Régional pour les travaux « susceptibles d'être subventionnés »,

o **Charge** Madame le Maire de transmettre la décision à l'ONF.

7. Contrat groupe santé : participation à la mise en concurrence du CDG

Madame le maire expose :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire et facultative pour les agents.



Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, prévoit une participation mensuelle minimale des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties de protection sociale complémentaire comme suit :

- Au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque « santé » ; La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, ne peut être inférieure à la moitié d'un montant de référence, fixé à 30 euros.

- Au titre des risques d'incapacité de travail, des risques d'invalidité et le cas échéant, liés au décès, désignés sous la dénomination de risque « Prévoyance » ; La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement, pour chaque agent, des garanties prévues à l'article 1er ne peut être inférieure à 20 % du montant de référence, fixé à 35 euros. Le montant accordé par la collectivité peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise, en son article 25 les centres de gestion à « conclure avec un des organismes mentionnés au I de l'article 88-2 une convention de participation dans les conditions prévues au II du même article ».

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire prévue par le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Savoie a décidé de mener, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation sur le risque « santé ».

A l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conserve l'entière liberté d'adhérer à cette convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à de tels contrats se fera, au terme de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, par délibération et après signature d'une convention avec le CDG74.

Le montant de la participation que la collectivité versera aux agents sera précisé à la signature de la convention, à l'issue du dialogue social qui a été engagé et après avis du comité social territorial du Cdg.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 25 et 33,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique visant à renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2025 en matière de prévoyance, et du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

VU l'avis du comité social territorial du CDG74,

VU la délibération du CDG74 en date du 12/02/2025 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure une convention de participation sur le risque « Santé » pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent,

Considérant l'intérêt pour les agents d'une participation de l'employeur au financement de leur protection sociale complémentaire,

Considérant l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence pour la conclusion de telles conventions au CDG74 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

• Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants,

o Confirme son engagement dans une démarche visant à faire bénéficier les agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé »,
o Mandate le CDG74 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »,

o Mandate le CDG74 afin de solliciter dans le cadre du risque « Santé » les régimes de retraite afin d'obtenir des statistiques relatives à la population retraitée qui sont « ... les données non nominatives relatives au sexe, à l'âge et au niveau moyen des pensions... »,

o S'engage à communiquer au CDG74 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause,

o Prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG74 par délibération et après convention avec le CDG74, étant précisé qu'après avoir



Madame le maire étant sortie de la salle le temps du vote,

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 11 votants, o Approuve** le Compte Financier Unique de la commune relatif à l'exercice 2024,
- **o Donne** pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

11. Affectation du résultat 2024

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats réalisés et propose leur répartition comme suit :

Section Fonctionnement	Bilan de Clôture 2024		Affectation du résultat		
	Excédent 2023 (002)	1 176 425.34 €	Compte 002 (BP 2025)	Excédent de fonctionnement reporté (exercice 2024)	741 481.17 €
	Total des Recettes	1 339 957.02 €			
	Total des Dépenses	997 299.58 €			
	Résultat de l'exercice	342 657.44 €			
Résultat à affecter F	1 519 082.78 €				
Section Investissement	Bilan de Clôture 2024		Affectation du résultat		
	Déficit 2023 (001)	232 817.91 €	Compte 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	777 601.61 €
	Total des Recettes	215 568.52 €			
	Total des Dépenses	1 450 071.68 €			
	Résultat de l'exercice	-1 234 503.16 €			
			Compte 001 (BP 2024)	Déficit d'investissement reporté (exercice 2024)	-1 467 321.07 €
Résultat à affecter I	-1 467 321.07 €				

Résultat à affecter F+I	51 761.71 €	Résultat affecté F+I	51 761.71 €
--------------------------------	--------------------	---------------------------------	--------------------

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants, o Approuve ces affectations.**

12. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2025, équilibré en section de fonctionnement ;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2024 et de les reconduire à l'identique sur 2025 soit :

- Taxe d'habitation = 10.67 %,
- Foncier bâti = 12.44 % (taux communal) + 12.03 % (taux départemental) soit un total de 24.47 %,
- Foncier non-bâti = 74.49 %.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Madame le Maire ouvre la discussion autour de la table rappelant que ces taux restent inchangés depuis de nombreuses années et propose de les maintenir à l'identique. L'assemblée approuve ce maintien.

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants, o Approuve** et vote le maintien de ces taux,
- **o Charge** Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

13. Vote du budget primitif 2025

Madame le Maire présente le projet du budget principal et informe des orientations qui ont prévalu à son élaboration lors des commissions finances des 27 février et 7 mars 2025, notamment les programmes de travaux en cours ou à venir (poursuite de la restauration de l'intérieur de l'église, aménagement zone 30...).

Il se présente comme suit :

	Vote	Dépenses	Recettes	Vote
Fonctionnement	Chapitre 011	392 778,74 €	741 481,17 €	Résultat reporté 002
	Chapitre 012	447 500,00 €	30 000,00 €	Chapitre 042
	Chapitre 014	43 106,00 €	115 150,00 €	Chapitre 70
	Chapitre 022	- €	645 000,00 €	Chapitre 731
	Chapitre 023	954 595,39 €	474 000,00 €	Chapitre 74
	Chapitre 042	10 726,04 €	66 725,00 €	Chapitre 75
	Chapitre 65	118 525,00 €	5 000,00 €	Chapitre 013
	Chapitre 66	60 120,00 €		
	Chapitre 68	50 005,00 €		
		Total section fonctionnement	2 077 356,17 €	2 077 356,17 €
Investissement	Solde d'exécution reporté	1 467 321,07 €	954 595,39 €	Vrt de la SF Chap 021
	Chapitre 040	30 000,00 €	10 726,04 €	Chapitre 040
	Chapitre 041	9 613,00 €	9 613,00 €	Chapitre 041
	Chapitre 10		818 736,61 €	Chapitre 10
	Chapitre 16	129 790,83 €	689 719,46 €	Chapitre 13
	Chapitre 20	6 000,00 €	357 070,37 €	Chapitre 16
	Chapitre 21	1 148 949,00 €		
	Chapitre 23	15 786,97 €		
	Chapitre 27	33 000,00 €		
		Total section investissement	2 840 460,87 €	2 840 460,87 €
	Total du budget	4 917 817,04 €	4 917 817,04 €	

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 12 votants, o Approuve** et vote par section et par chapitre ce budget équilibré, reprenant les résultats de l'exercice précédent,
- **o Autorise** conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
- Fonctionnement : 7.5 %,
- Investissement : 7.5%.

14. Commissions communales

- 27/02/2025 et le 07/03/2025 : Commissions Finances
- 24/03/2025 : Commission scolaire

15. Questions diverses

Journée de l'environnement

Cette journée dédiée à l'environnement est organisée par le Conseil Municipal le samedi 12 avril 2025 dès 8h00 pour un accueil café/croissants.

Plusieurs bennes de tri de flux différents seront à la disposition des habitants pour collecter les encombrants. Les bennes se situeront cette année sur le parking inférieur de la Salle polyvalente.

**Repas des Aînés :**

Il aura lieu à la salle polyvalente le dimanche 27 avril 2025. Madame le Maire sollicite la présence de tous les membres du conseil municipal pour participer à cette manifestation, participer aux différentes tâches s'échelonnant sur toute la journée et partager ce temps convivial avec les aînés.

Conseil municipal du 29 avril 2025

Excusés : AMARAL Marie-Aurélien, CLERC David, THÖRIG Christelle (pouvoirs donnés à Gianni GUERINI), PRALLET Elisabeth

Arrivée de Camille Layeux à 19H28

Absent : 0 Pouvoir : 1 Public : 0
Secrétaire de séance : JACQUEMOUD Edouard

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le procès-verbal de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

Le Conseil Municipal,

o Approuve le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025.

Décisions prises par délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération 2020 03 06 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, reçue en Préfecture le 02 juin 2020, de délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat.

DC 2025 03 01 Concernant la possibilité de demander des subventions à tout organisme financeur.

Madame le Maire informe l'assemblée que, par sa compétence d'aide aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie peut soutenir financièrement les investissements des communes via le Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS).

Elle informe le Conseil Municipal que pour la bonne marche du dossier de demande 2025 et des délais impartis, elle a présenté le projet suivant :

Projet	Montants subventionnables en €, HT	Taux sollicité	Délai
Sécurisation du Centre Bourg Tranche 3	533 839,30 €	20 %	2025

Subventions attendues	Montant € HT	%	Observations
DEPARTEMENT			
• Commission Infrastructure	214 857,00 €		
CDAS			
• CDAS 2022	68 567,00 €	50,00 %	Subvention obtenue en 2022 sur base subventionnable de 137 134,00 €.
• CDAS 2023	72 800,00 €	50,00 %	Subvention obtenue en 2023 sur base subventionnable de 364 000,00 €.
• CDAS 2025	106 767,86 €	20,00 %	Subvention sollicitée sur base de 533 839,30 €.
<input checked="" type="checkbox"/> Autres programmes:	0 €		
REGION	0 €		
ETAT			
DETR 2022	139 242,00 €	20,00 %	Sur la base de 696 210,00 €
UNION EUROPEENNE	0 €		
AUTRES FINANCEURS PUBLICS	0 €		
ADEME, ANAH, SYANE...			
Total aides publiques	602 233,86 €	48,54 %	
AUTRE (à préciser)			
Autofinancement			
<input checked="" type="checkbox"/> dont Emprunt	350 000,00 €	28,21 %	
<input checked="" type="checkbox"/> dont Fonds propres	288 440,42 €	23,25 %	
Total autofinancement	638 440,42 €	51,46 %	
Total	1 240 674,28 €	100,00%	

Ce projet serait globalement financé ainsi :

Les travaux seraient réalisés en juillet et août 2025

DC 2025 03 03 Concernant la commande publique

Affermissement de la tranche optionnelle des travaux de la zone 30 :

Lot 1 : Terrassement - VRD Montant HT
BOVAGNE TP 218 082.00 €
(220 chemin d'Evordes - 74160 COLLONGES-SOUS-SALEVE)

Lot 2 : Bordures - Enrobés - Pavés - Revêtement qualitatif
COLAS France 256 524.40 €
(Chemin du bois Crévin - 74100 ETREMBIERES)

Lot 3 : Génie électrique
SPIE CITYNETWORKS 28 371.85 €
(780 route des Vernes - PRINGY-74370 ANNECY)

Lot 4 : Mobilier - Espaces verts
NATUR'DECOR 64 749.50 €
(127 allée de la Géode 74490 SAINT JEOIRE)

DL 2025 03 01 Subventions aux associations

Madame le Maire présente 2 demandes de subventions d'associations :

- L'Association des Parents d'Élèves : en février 2025, les élèves ont participé à une classe de découverte à Corrençon-en-Vercors. La commune subventionne cet événement à la même hauteur que le Département.

- Les Amis des Sentiers effectuent l'entretien des sentiers sur le territoire communal.

L'assemblée échange sur les montants demandés, souligne l'intérêt général de ces associations et leur engagement républicain.

• Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, et à l'unanimité des 10 votants,
o Vote une subvention de 3 000.00 € au profit de



l'Association des parents d'Elèves de La Muraz,

o **Vote** une subvention de 150.00 € au profit des Amis des Sentiers,

o **Autorise** Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

DL 2025 03 02 Communauté de Communes Arve et Salève : convention de mise en place d'un site de compostage collectif

Madame le Maire informe l'assemblée que la Communauté de communes Arve et Salève a décidé de mettre en place un plan de compostage au vu des dispositions de la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire du 10 février 2020, qui préconise que tous les particuliers puissent disposer d'une solution pratique de tri à la source de leur biodéchets, dès le 1er janvier 2024. Le compostage collectif tend à répondre à cet objectif.

Arve et Salève souhaite par conséquent offrir à tous les habitants du Territoire l'opportunité de faire du compostage. Le compostage a un intérêt environnemental mais également un intérêt social, car il favorise la rencontre et la coopération des habitants autour d'un projet commun et durable.

La présente convention concerne l'installation et la gestion d'un site de compostage public par Arve et Salève. Ces sites sont mis en place sur un terrain communal.

Madame le Maire donne lecture des termes principaux de cette convention dont :

Objet : mise en place et fonctionnement du site de compostage partagé.

- Engagement de la Commune : Mise à disposition de terrain, (parking inférieur de la Salle Polyvalente), entretien des espaces verts, collecte des dépôts sauvages liés au compostage, ...

- Engagement de la Communauté de communes Arve et Salève : réalisation de visite, enquête, installation de matériel pour le compostage, distribution de bio seaux, trouver des référents, fournir du broyat si besoin, réaliser des visites, ...

- Durée : 7 ans

Monsieur GUERINI suggère que la personne référente soit désignée parmi celles habitant à proximité, proposant amicalement Monsieur Edouard JACQUEMOUD. Celui-ci approuve bien volontiers, faisant remarquer qu'il passe aux abords de la salle polyvalente tous les jours.

o **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 10 votants, o Approuve** la convention de mise en place d'un site de compostage collectif,

o **Autorise** Madame le Maire à la signer,

o **Donne** tout pouvoir à Madame le Maire pour sa mise en œuvre,

o **Désigne** Monsieur Edouard JACQUEMOUD comme référent.

DL 2025 03 03 Création de poste : accroissement temporaire d'activité

Madame le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de

chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. L'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Elle explique qu'un agent du service administratif a sollicité une disponibilité pour suivre son conjoint muté hors du département. La collectivité recherche donc un(e) remplaçant(e). Une période de tuilage pourrait être nécessaire.

C'est pourquoi Madame le Maire propose la création d'un poste temporaire pour cet emploi non permanent, filière administrative, catégorie A, B ou C, tous grades confondus, dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème.

Elle sollicite l'autorisation de recruter un agent contractuel pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois maximum.

o **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des 11 votants,**

o **Décide** de créer un emploi non permanent, filière administrative, catégorie A, B ou C, tous grades confondus, dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35ème, d'une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois maximum,

o **Décide** que la rémunération de cet emploi sera comprise entre l'IB 370 et l'IB 600, pourra comprendre des heures complémentaires ou supplémentaires et toute prime instituée par la Collectivité,

o **Dit** que la dépense sera inscrite au budget 2025,

o **Habilite** Madame le Maire à recruter un agent pour pourvoir cet emploi.

Commissions communales

o 24/04/2025 : Commission urbanisme

Questions diverses

Désignation Jurés d'Assises

Trois personnes sont tirées au sort, publiquement sur la liste électorale, constituant le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés.

Elles recevront prochainement un courrier d'information, puis seront communiquées au bureau centralisateur.

Cérémonie du 08 mai 1945

Commémoration de la Victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie et fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe. Cérémonie commémorative au monument aux morts à 11h, suivi du traditionnel verre de l'amitié au café « chez Paulette ».



Gratiféria

Bourse d'échange gratuite de vêtements, linges, objets divers... le samedi 24 mai 2025 de 9h à 13h, à la Salle des Fêtes, organisée par la Communauté de communes Arve et Salève.

Buvette au profit du Centre communal d'action sociale.

Fêtes des mères

Célébration des mamans du village et de leurs nouveaux-nés, en mairie, le 24 mai 2025 à 19h. Moment convivial ouvert à toute la population murazienne.

Remise des calculatrices aux C.M.2

Remise des calculatrices aux C.M.2 à l'école le 13 juin 2025.

Inauguration de l'église

Inauguration prévue le 05 juillet 2025. Monsieur Alexis BOVAGNE informe que l'association Saint-Antoine avance sur la restauration des bancs. Le nouvel autel, dont le projet a été validé par le diocèse, est entré en phase de fabrication.

Conseil municipal du 26 juin 2025

Liste des membres en exercice : PERINET Nadine, GUERINI Gianni, SCHUFFENECKER Anthony, THÖRIG Christelle, PRALLET Elisabeth, DURET Jean-Pierre, AMARAL Marie-Aurélie, BOVAGNE Alexis, CLERC David, JACQUEMOUD Edouard, LAYEUX Camille, MEUNIER Patricia, ORSIER Maxime, TOULLEC Etienne

Excusées : AMARAL Marie-Aurélie, Camille LAYEUX

Absent : 0 **Pouvoir :** 0 **Public :** 0

Secrétaire de séance : Anthony SCHUFFENECKER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire indique que l'ensemble des conseillers a reçu le procès-verbal de la dernière séance à son domicile et demande si des observations sont à formuler.

• Le Conseil Municipal,

o **Approuve** le procès-verbal de la séance du 29 avril 2025.

Décisions prises par délégation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu la délibération 2020 03 06 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, reçue en Préfecture le 02 juin 2020, de délégation de pouvoirs au Maire, et ce pour la durée du mandat :

DC 2025 04 01 Concernant les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles énoncées ci-dessous :

- parcelles E 0274 et E 0275, située 449 route du Mont Salève.

DC 2025 04 02 Concernant la préparation et livraison de repas en liaison chaude pour les besoins en restauration collective

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois. Il a été publié sur le site MP 74 (Marchés Publics 74). Plusieurs retraits du dossier de consultation ont été effectués, une seule candidature a été reçue.

Le marché a été attribué à la :

SAS LEZTROY

PAE du Pays Rochois - 127 rue de l'Industrie - 74800 LA ROCHE-SUR-FORON

Période du 1er septembre 2025 au 31 août 2029

Repas maternelles 4.43 € TTC

Repas élémentaires 4.59 € TTC

Repas adultes 5.33 € TTC

Pain 1.79 € TTC

Pourcentage de produits placés sous signe de qualité supérieur à 50%.

DL 2025 04 01 Recouvrement de créances

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que l'Association Saint Antoine (A.S.A.) occupe le 1er étage du bâtiment de la Mairie et qu'une locataire occupe l'appartement situé au 1er étage du bâtiment de la bibliothèque.

Il y a donc lieu de recouvrer les sommes forfaitaires suivantes :

- 4 066.72 € pour l'année civile 2024 au titre des consommations de gaz et d'électricité par l'A.S.A.,

- 261.77 € pour la période du 01/04/2024 au 31/03/2025 au titre de la consommation d'eau par Mme BERBETT.

• Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

o **Autorise** Madame le Maire à émettre un titre de 4 066.72 € au nom de l'A.S.A.,

o **Autorise** Madame le Maire à émettre un titre de 261.77 € au nom de Mme BERBETT.



DL 2025 04 02 CDG 74 : Convention de mise à disposition d'agent intérimaire

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu l'article L.452-44 du CGFP,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie propose la mise à disposition d'agents pour effectuer des remplacements, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Considérant que la Commune doit, dans certains cas, faire face rapidement à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité ou autres, dans le cadre de vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, d'accroissement temporaire d'activité et d'accroissement saisonnier d'activité,

Madame le Maire, propose à l'Assemblée, pour le bon fonctionnement des services de la Mairie, de recourir à la mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire, conformément au modèle de la convention ainsi qu'aux conditions financières, jointes en annexe.

• Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

o Valide le principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire,

o Autorise Madame le Maire à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DL 2025 04 03 ENEDIS : Convention de servitude Centre Village/Bibliothèque

ENEDIS va déplacer un coffret situé à proximité de la bibliothèque (54 Centre Village), de la parcelle E 310 à la parcelle E 1653.

Pour exécuter ces travaux et entretenir cet ouvrage, une convention de servitude au profit d'ENEDIS doit être actée.

Madame le Maire indique certains termes de la convention :

• Durée : vie des ouvrages

• Points principaux :

- Servitude sur une bande de 3 m de large, pour 2 canalisations souterraines, sur une longueur d'environ 15 m ainsi que ses accessoires, au profit d'ENEDIS,
- Établir si besoin des bornes de repérage,
- Encastrier un ou plusieurs coffrets et accessoires, notamment dans un mur, muret ou façade, avec pose de câble en tranchée,

- Effectuer l'élagage....

- Indemnité unique et forfaitaire de 30 €,

- Responsabilité, litige...

Monsieur Anthony SCHUFFENECKER précise qu'il s'agit d'une servitude de réseau au même titre que le Syndicat des Rocailles et de Bellecombe.

Madame le Maire propose à l'assemblée la signature de cette convention.

• Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

o Autorise Madame le Maire à signer la convention pour la servitude de passage relative au déplacement d'un coffret de la parcelle E 310 à la parcelle E 1653, toutes deux situées au Centre Village.

DL2025 04 04 Composition du Conseil communautaire

Vu la Loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-6-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0044 fixant la composition actuelle du Conseil Communautaire de la communauté de communes Arve et Salève,

Vu la sollicitation de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie en date du 07 mai 2025 enjoignant les communes membres de la communauté de communes Arve et Salève à se prononcer sur la composition du Conseil Communautaire applicable pour les prochaines élections municipales et communautaires de 2026,

Considérant la population municipale des communes authentifiées par le Décret n°2024-1276 du 31 décembre 2024 reprenant les populations légales définies au 1er janvier 2025 par l'INSEE ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition du Conseil Communautaire de la communauté de communes Arve et Salève peut être fixée selon deux modalités, dans le cadre du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

1/selon un accord local permettant de répartir au maximum 25 % de sièges supplémentaires par rapport à la somme des sièges attribués en application de la règle à la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L5211-6-1 III du CGCT et des sièges de « droit » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Etre répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- Chaque commune dispose d'au moins un siège,
- Chaque commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,



- La part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord, les communes membres de la communauté de communes doivent approuver une composition du Conseil Communautaire respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. Ces délibérations doivent être prises à la majorité des deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes adhérentes, représentant la moitié de la population totale (ou selon la règle inverse). Cette majorité devra nécessairement comprendre le Conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Ces délibérations devront être adoptées par le conseil municipal de chaque commune au plus tard le 31 août 2025, pour une application aux prochaines élections municipales et communautaires de 2026.

2/A défaut d'un tel accord le Préfet fixera la composition du Conseil communautaire selon la procédure de droit commun et arrêtera à 30 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la communauté de communes Arve et Salève qu'il répartira conformément aux dispositions des II à VI de l'article L.5211-6-1 du CGCT. La répartition des sièges serait alors la suivante :

COMMUNE	Pop municipale 2025	Répartition des sièges sans accord local
REIGNIER-ESERY	8 112	13
PERS-JUSSY	3 207	5
MONNETIER-MORNEX	2 333	4
NANGY	1 708	2
ARTHAZ PONT NOTRE DAME	1 670	2
SCIENTRIER	1 216	2
ARBUSIGNY	1 136	1
LA MURAZ	1 055	1
TOTAL	20 437	30

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est envisagé de conclure un accord local fixant à 34 le nombre de sièges du conseil communautaire, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L.52116-1 du CGCT, avec comme répartition :

COMMUNE	Pop municipale 2025	Répartition des sièges avec accord local
REIGNIER-ESERY	8 112	13
PERS-JUSSY	3 207	5
MONNETIER-MORNEX	2 333	4
NANGY	1 708	3
ARTHAZ PONT NOTRE DAME	1 670	3
SCIENTRIER	1 216	2
ARBUSIGNY	1 136	2
LA MURAZ	1 055	2
TOTAL	20 437	34

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments :

- Délibérer sur le principe d'un accord local fixant le nombre de la répartition des sièges du Conseil communautaire avant le 31 août 2025,
- Autoriser Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, o Décide d'un accord local fixant à 34 le nombre de sièges du Conseil Communautaire Arve et Salève avec la répartition suivante :
o Autorise Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

COMMUNE	Pop municipale 2025	Répartition des sièges avec accord local
REIGNIER-ESERY	8 112	13
PERS-JUSSY	3 207	5
MONNETIER-MORNEX	2 333	4
NANGY	1 708	3
ARTHAZ PONT NOTRE DAME	1 670	3
SCIENTRIER	1 216	2
ARBUSIGNY	1 136	2
LA MURAZ	1 055	2
TOTAL	20 437	34

Commissions communales

- 17/06/2025 : Commission Marchés

Questions diverses

Aménagement et sécurisation du Centre Bourg

Les travaux de la tranche optionnelle ont débuté ce lundi 16 juin.

Une circulation alternée a été mise en place au Centre Village. La circulation a été quelque peu perturbée à



cause du décalage momentané de la temporisation entre les feux. Celui-ci est survenu suite au vol de leur batterie : l'incident a rapidement été résolu par l'entreprise retenue. Madame le Maire a sollicité une présence accrue de la police pluri communale sur site, notamment aux horaires scolaires : la sécurité reste assurée.

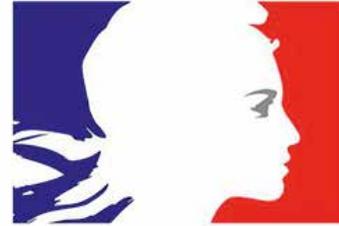
Inauguration de l'église

Elle aura lieu le vendredi 4 juillet à partir de 19h00, en présence de Madame la Sous-Préfète, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Conseiller départemental, plusieurs présidents et Maires, le Maître d'œuvre et de nombreuses entreprises ayant participé au chantier, L'association Saint-Antoine, Monsieur le Curé... et de nombreux habitants.

Une plaque commémorative sera dévoilée à la suite des différents discours. Un concert gospel et un vin d'honneur s'en suivront.

Consécration de l'Autel

Suite à la rénovation de l'église, l'Association Saint-Antoine, le Père Jean Damascène Niyibaho et la communauté paroissiale de La Muraz ont invité l'ensemble des membres du conseil municipal à la messe du dimanche 6 juillet 2025 au cours de laquelle le nouvel autel sera consacré par l'évêque Monseigneur Yves Le Saux.



CONSEIL MUNICIPAL



Modification de droit commun N°1 du PLU

L'enquête publique aura lieu du 25 juillet au 5 septembre 2025. En amont et en cours de cette période, des annonces légales seront publiées dans Le Messenger et Le Dauphiné Libéré.

L'information sera diffusée sur le site internet, le panneau lumineux. Une adresse mail dédiée sera activée.

Le dossier de modification (support papier et dématérialisé) et le registre d'enquête seront mis à disposition au secrétariat durant les horaires d'ouverture au public.

Permanences du commissaire enquêteur en mairie :

Vendredi 25 juillet de 13h à 18h

Jeudi 7 août de 9h à 12h

Vendredi 5 septembre de 13h à 18h

13 juillet : feux et bal

Le chapiteau sera mis en place le 9 juillet à partir de 18h45 et le plancher le 10 juillet 2025.

Madame le Maire demande la présence des élus le 13 dès 18h30.



Etat-civil

MARIAGE

Mariage de VULLIEZ Gaël et MAZYER Tiphaine,
le 23 mai 2025

VANZO Damien et DENECKER Julie
le 12 juillet 2025

DÉCÈS

Gigante GIGANTI	02 janvier 2025
Serge JACQUEMOUD	04 janvier 2025
Bruno CHENARD	12 janvier 2025
Denis COUPRIE	07 juin 2025
Patrick GESLOT	12 juillet 2025
DUPONT Marguerite, née CALLONI	16 juillet 2025



Jules



Mahé

NAISSANCES

Jules SABAU	né le 17 avril 2025
Félix LABARBE	né le 31 mai 2025
Mahé RUBIN-DELANCHY	né le 19 juin 2025

Départs d'agents

DEPART DE GAELLE HOAREAU

Nous avons dit au revoir, le 03 juin 2025 à Gaëlle HOAREAU, notre Rédactrice, qui a sollicité une disponibilité pour suivre son conjoint en Outre-mer.

Gaëlle s'est distinguée par son professionnalisme, son travail de grande qualité et sa capacité à apporter sourire et bonne humeur au quotidien. Nous la remercions sincèrement pour sa bienveillance et sa gentillesse, qui ont marqué son passage.

Madame la Maire et toute l'équipe lui souhaitent une pleine réussite professionnelle, un bel épanouissement personnel et beaucoup de bonheur auprès des siens outre-océan.

J.N



DEPART DE LAURENT DUPONT-DESCOMBES

Laurent DUPONT-DESCOMBES, notre Agent Paysagiste Polyvalent, a choisi d'explorer de nouveaux horizons professionnels et nous a quittés le 15 mars 2025 pour disponibilité, pour convenance personnelle sur sa demande. Depuis son arrivée en 2016, Laurent a contribué à l'embellissement de notre village grâce à ses talents de paysagiste. Sa connaissance du territoire lui permettait d'intervenir avec efficacité aussi bien sur la voirie que dans les bâtiments communaux. Nous n'oublions pas non plus sa réactivité lors des épisodes neigeux, n'hésitant jamais à se lever aux aurores pour assurer le déneigement de nos routes, garantissant ainsi la sécurité de nos concitoyens. La commune le remercie chaleureusement et lui souhaite un bel épanouissement dans sa nouvelle aventure professionnelle.

J.N

EMPLOI DE FRANÇOIS LECORNU

La mairie a recruté François LECORNU, résidant sur notre commune. Il a rejoint notre équipe administrative en contrat à durée déterminée durant 4 mois apportant un renfort temporaire à notre administration.

J.N



Continuité des services

Malgré les départs récents, nous tenons à souligner l'aide précieuse de Johanna NELLER, notre Agent Administratif à la mairie et de Cédric GUENBOUR, notre Agent Technique Polyvalent. Leur implication est essentielle pour assurer la continuité de nos services durant cette période. Nous les remercions vivement pour leur dévouement.

J.N



Emplois été

La commune a eu le plaisir d'accueillir Anouk MATHIEU, Louise LARUAZ et Antoine THÖRIG comme emplois jeunes cet été, du 23 juin au 31 août.

Leur précieuse implication a été essentielle pour l'arrosage, la tonte et l'entretien de nos bâtiments scolaires. Nous les remercions particulièrement pour leur dévouement.

Nous leur souhaitons une pleine réussite dans leurs études et une belle continuation dans leur avenir professionnel!

J.N



Anouk



Louise



Antoine

Embellissement végétal

D'années en années selon les possibilités et les opportunités, nous poursuivons le changement du fleurissement de notre commune.

Les anciens bacs en béton garnis de plantes saisonnières sont remplacés par des massifs de vivaces de pleine terre. Moins gourmandes en eau, elles orneront la Place de la Mairie lorsqu'elles seront bien développées.

Dans la cour de l'école, puis sur la Place de la Mairie, des arbres ont été implantés selon les possibilités afin d'ombrer certaines surfaces.

L'aménagement devant les bâtiments scolaires et la bibliothèque qui aura débuté à la lecture de cet article, parfera l'embellissement végétal le long de cette portion de voirie. G.G





Tranche 2 centre village

Les actus Bâtiments / Voirie

Juin 2025

- Parking de l'école et sur la route d'Esery

Le lundi 16 juin 2025 au matin, les entreprises adjudicatrices ont redémarré les travaux pour la seconde phase de l'aménagement du centre bourg.

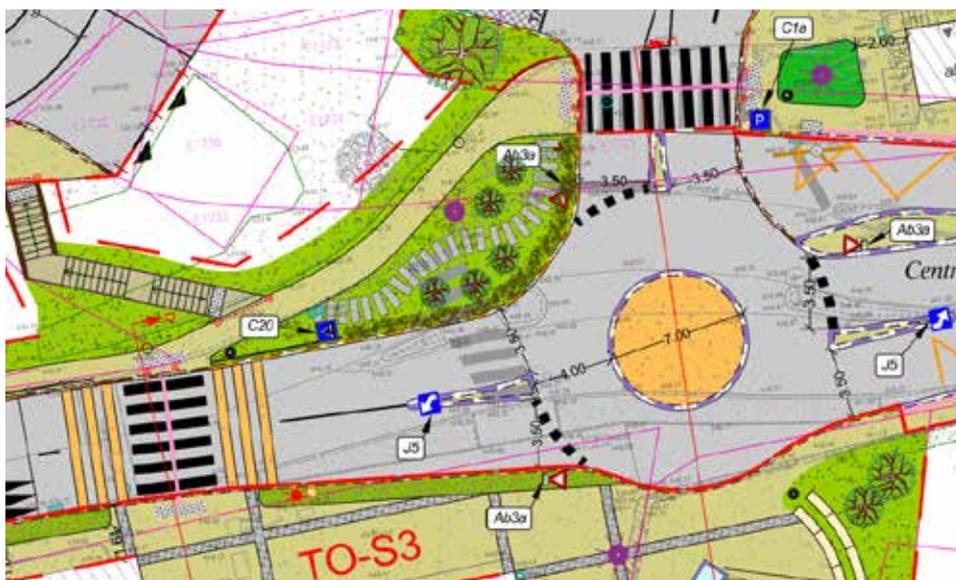
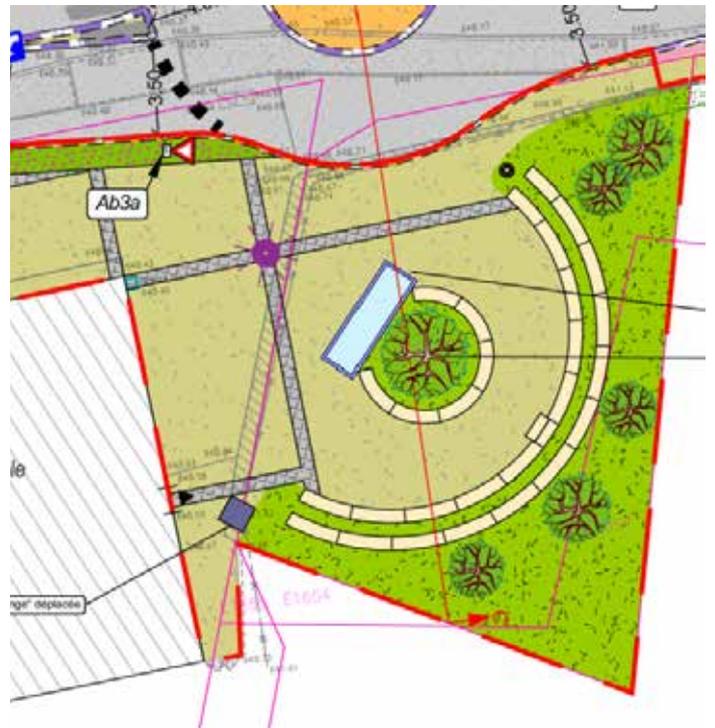
Durant l'été et l'automne 2024, c'est le parvis de la mairie, le grand parking, le quai bus et ses abords qui ont été réaménagés. Comme le prévoyait le projet, c'est à présent au côté de l'école et à la route départementale de faire peau neuve sur le second semestre de 2025.

Les travaux ont donc redémarré avant les vacances scolaires, dès le 16 juin par un tènement récemment acquis par la mairie afin de créer un nouvel espace de rencontre en face de l'entrée de la bibliothèque. Des bancs en maçonnerie, des arbres et la fontaine agrémenteront la placette.

Le bassin Place de l'Église y trouvera aussi sa nouvelle implantation.

Les travaux d'aménagement se poursuivent sur les trottoirs ainsi que sur les différents parvis de l'école et de la bibliothèque pour se terminer jusqu'à la sortie du village côté nord.

À la fin des travaux, l'aménagement réalisé permettra aux piétons de gérer en toute sécurité la traversée entre les deux parkings et l'école. Un passage piéton unique à large visibilité aura été créé en face du portail principal de l'école.



Enfin, sur la route départementale et toujours avec l'objectif de réduire les vitesses de circulation dans le centre bourg, un mini-giratoire sera réalisé à la sortie du parking. À l'inverse du rond-point réalisé au carrefour de l'église où les priorités à droite sont de rigueur, ici ce seront bien les véhicules dans l'anneau qui auront la priorité et non ceux qui rentrent comme en témoignent les marquages cédez le passage qui seront apposés au sol.

Nous en profitons pour rappeler que l'ensemble de la traversée du centre bourg est limité à **30 km/h pour la sécurité de chacun.**

A.S

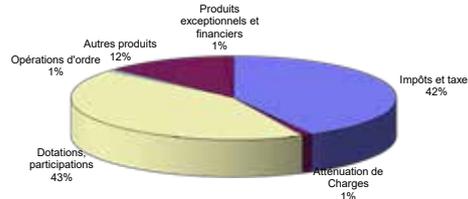


Point financier

Compte Administratif 2024 : Section de fonctionnement

DEPENSES	
Charges à caractère général	319 035,00 €
Charges de Personnel	436 705,39 €
Charges financières	61 265,22 €
Autres charges	111 681,85 €
Opération d'ordre	26 235,12 €
Atténuations de Produits	42 377,00 €
Total	997 299,58 €

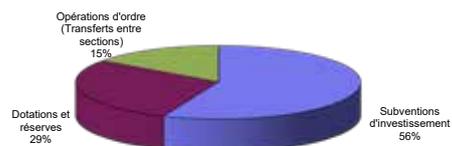
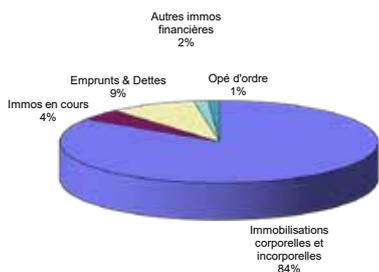
RECETTES	
Impôts et taxes	563 818,92 €
Atténuation de Charges	13485,90 €
Dotations, participations	575 434,53 €
Opérations d'ordre	10 231,00 €
Autres produits	164 440,47 €
Produits exceptionnels et financiers	12 546,20 €
Total	1 339 957,02 €



Compte Administratif 2024 : Section d'investissement

DEPENSES	
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 221 151,38 €
Immos en cours	64 367,95 €
Emprunts & Dettes	126 676,40 €
Autres immos financières	21 450,13 €
Opé d'ordre	16 425,82 €
Total	1 450 071,68 €

RECETTES	
Subventions d'investissement	121 289,44 €
Dotations et réserves	61 849,14 €
Opérations d'ordre (Transferts entre sections)	32 429,94 €
Total	215 568,52 €





Point financier

Les investissements prévus pour cet exercice n'ayant pas pu être tous réalisés, l'exercice s'est clos avec un résultat d'investissement déficitaire de 1 234 503,16 €, investissements à réaliser sur les exercices à venir. En résultats cumulés, l'excédent de fonctionnement et investissement se situe à 771 481,17 € et le déficit d'investissement se retrouve à 777 601,61 €. Pour 2025, nos charges financières continuent à diminuer puisque les emprunts contractés précédemment sont en cours de remboursement.

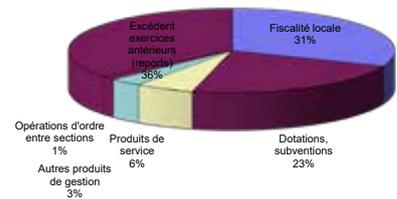
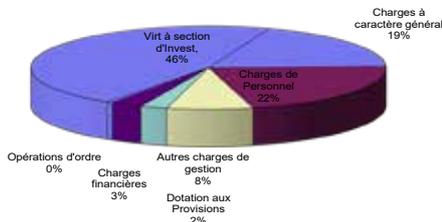
Les tableaux et graphes joints vous montreront les détails nécessaires à une bonne compréhension.

Les taux locaux d'imposition de 2022 avaient été reconduits en 2023 et 2024 et, ils l'ont été de nouveau pour 2025. Votre imposition ne subira (pour la partie communale) que l'augmentation du coût de la vie estimée par le Ministère des Finances. E. T

Budget 2025 : Section de fonctionnement

DEPENSES	
Charges à caractère général	392 778,74 €
Charges de Personnel	447 500,00 €
Autres charges de gestion	161 636,00 €
Dotation aux Provisions	50 000,00 €
Charges financières	60 120,00 €
Opérations d'ordre	10 726,04 €
Virt à section d'Invest,	954 595,39 €

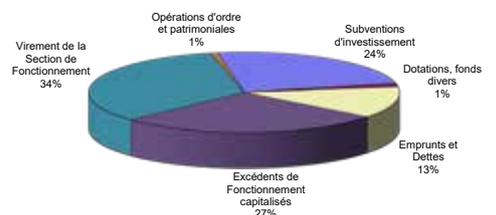
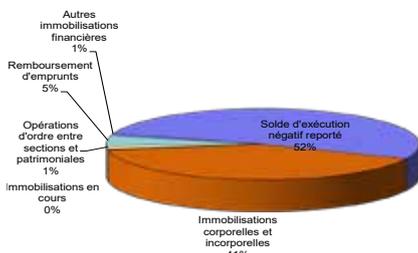
RECETTES	
Fiscalité locale	392 778,74 €
Dotations, subventions	447 500,00 €
Produits de service	161 636,00 €
Autres produits de gestion	50 000,00 €
Opérations d'ordre entre sections	60 120,00 €
Excédent exercices antérieurs (reports)	10 726,04 €



Budget 2025 : Section d'investissement

DEPENSES	
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 154 949,00 €
Immobilisations en cours	15 786,97 €
Opérations d'ordre entre sections et patrimoniales	39 613,00 €
Remboursement d'emprunts	129 790,83 €
Autres immobilisations financières	33 000,00 €
Solde d'exécution négatif reporté	1 467 321,07 €
Total	2 840 460,87 €

RECETTES	
Subventions d'investissement	689 719,46 €
Dotations, fonds divers	41 135,00 €
Emprunts et Dettes	357 070,37 €
Excédents de Fonctionnement capitalisés	777 601,61 €
Virement de la Section de Fonctionnement	954 595,39 €
Opérations d'ordre et patrimoniales	20 339,04 €
Total	2 840 460,87 €





Urbanisme

Demandes de déclarations préalables

SOLAK Energie Centrale photovoltaïque
69120 VAULX EN VELIN (rejet tacite)

HILTBRUNNER François Véranda
1070 route des Bois d'Yvre (rejet tacite)

EDF Solutions Solaires Générateur photovoltaïques
69570 DARDILLY (demande refusée)

SIVE Mathieu Isolation extérieure
2116 route des Monts (demande accordée)

CORDIER Amélie Piscine enterrée
323 chemin du Mont d'en Haut (demande accordée)

BATTENDIER Sylvain Pose d'un carport solaire
326 chemin du Mont d'en Haut (demande refusée)

DURET Christelle Réhabilitation d'un abri
544 route de Chez Jacquet (demande accordée)

BOCQUEL Patrice Fermeture terrasse
60 allée des Côtes du Fernex (demande accordée)

GOLAY Jan Pose d'une piscine en coque
2081 route d'Esery (demande accordée)

DELBEKE Emilie Pose d'une piscine autoportée
874 route des Monts (demande accordée)

NRGIE Conseil Panneaux photovoltaïques en intégration
13510 EGUILLES (demande accordée)

MDIOUI Youssef Démolition d'un abri et surélévation d'un muret
20 impasse de la Vi du Bi (demande refusée)

PLASSE Bastien Panneaux photovoltaïques en intégration
51 chemin de Chez Jacquemoud (demande accordée)

AC BAT Panneaux photovoltaïques en intégration
75116 PARIS (demande accordée)

GILLARD Louise Prolongation terrasse
2130 route des Monts (demande accordée)

LEVET Anaïs Garde-corps terrasse
430 route du Mont Salève (demande accordée)

FABBI Alexandre Installation carport
229 chemin de la Grange Rouge (demande refusée)

ALPES PHOTOVOLTAIQUE Panneaux solaires en surimposition
74800 CORNIER (demande refusée)

E-LAKE SARL Panneaux solaires en intégration
74270 CHILLY (demande accordée)

CORBON Marion Réfection toiture, isolation
230 chemin de la Biollitte (demande accordée)

SIVE Mathieu Pose d'un nouveau portail
2116 route des Monts (demande accordée)

SIVE Mathieu Réfection du garage (peinture)
2116 route des Monts (demande accordée)

BOVAGNE Jean-Noël Changement de toiture
341 route des Nants (demande accordée)

Demandes de permis de construire

BOVAGNE Isabelle Extension villa et création d'un logement
472 chemin de Bovagne (demande accordée)

DORNIER Baptiste Extension villa
160 chemin des Bois de Cologny (demande accordée)

MOLLAND Corentin Nouvelle construction
74930 REIGNIER-ESERY (demande accordée)

CONDE Alexandra Rénovation maison individuelle
74200 LE LYAUD (demande accordée)

SCI N79 Rénovation maison individuelle
1092 route d'Annemasse (rejet tacite)

ZUFFEREY Laure Nouvelle construction
1224 CHENE-BOUGERIES (demande accordée)



Modification PLU

MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté AR 2025-54 du 25 juin, Madame le Maire a engagé une procédure de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme pour :

- Créer un secteur Ua au chef-lieu,
- Faire évoluer le règlement écrit sur certains points pour apporter des précisions et améliorer son interprétation (notamment pour autoriser la pause de panneaux photovoltaïques et solaires en surexposition),
- Mettre à jour l'inventaire des constructions isolées pouvant changer de destination,
- Modifier l'OAP1.

S.R

Commune de LA MURAZ **Avis d'enquête publique** **Modification n° 1 du plan local d'urbanisme**

Par arrêté n°2025-54 du 25 juin 2025, Madame le Maire de LA MURAZ a ordonné l'ouverture de l'enquête publique pour la modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU).

Le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Jean-François MARTIN en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et Monsieur André BARDET en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du 25/07/2025 au 05/09/2025 aux jours et heures suivants :

- *mardi de 13 à 19h*
- *jeudi de 9h à 12h*
- *vendredi de 13h à 18h.*

Le dossier sera consultable en format papier et sur un poste informatique. Il sera également consultable sur le site internet suivant : <https://www.la-muraz.com>

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de LA MURAZ, les :

- vendredi 25 juillet de 13h à 18h
- jeudi 7 août de 9h à 12h
- vendredi 5 septembre de 13h à 18h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification n° 1 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie - A l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur - 1 place de la Mairie - 74560 LA MURAZ ou communiquées par voie électronique à l'adresse suivante : plu-enquetepublique@lamuraz.fr

Au terme de l'enquête publique et selon les résultats de l'enquête, la modification du PLU pourra faire l'objet d'une approbation par délibération du conseil municipal.

Les informations relatives à l'enquête pourront être obtenues auprès de la Commune de LA MURAZ.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur à la mairie de LA MURAZ et sur le site internet suivant <https://www.la-muraz.com> pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.



Incivilités : un rappel à l'ordre nécessaire

Nous avons récemment constaté de nouvelles incivilités autour du terrain multisport.

Des tags, des dégradations mineures et une occupation prolongée de l'espace en dehors des heures autorisées, des tapages nocturnes dérangent le voisinage.

À la suite d'investigations, les responsables de ces actes ont été identifiés et rappelés à l'ordre.

Nous tenons à rappeler que, pendant les vacances scolaires, l'accès aux espaces de jeux (aires de jeux et terrain multisports) est autorisé de 8h00 à 22h00.

Nous comptons sur le civisme de chacune et chacun pour que ces espaces de convivialité restent agréables et accessibles à tous.

S.R



Espace sans tabac

Je vous rappelle, qu'il est interdit de fumer dans les lieux fermés et couverts accueillant du public ou constituant des lieux de travail, les moyens de transport collectif, ainsi que les espaces non couverts des écoles, collèges et lycées publics et privés, les établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs.

Je souhaite porter à votre connaissance un changement important concernant cette interdiction.

Le Décret n° 2025-582 du 27 juin 2025 relatif aux espaces sans tabac et à la lutte contre la vente aux mineurs des produits du tabac et du vapotage renforce significativement la protection de la santé de tous, en particulier celle de nos enfants.

Il est désormais **interdit de fumer** :

- **Aux abords des établissements accueillant des mineurs** (bibliothèques, écoles, crèches, abris-bus, parcs et jardins publics, etc.) et ce, pendant leurs heures d'ouverture. Un périmètre de sécurité sera clairement délimité autour de leurs accès.
- **Dans les espaces non couverts des établissements destinés aux mineurs**, comme les cours de récréation.
- **Dans tous les parcs et jardins publics de notre commune.**

L'application de ce décret se précisera durant l'été et devrait être effective pour la rentrée scolaire de septembre. Ces mesures visent à offrir un environnement plus sain et à protéger nos jeunes des dangers du tabagisme passif.

Je compte sur le civisme de chacune et de chacun pour respecter ces nouvelles dispositions, gage d'une meilleure qualité de vie pour tous les habitants de La Muraz, notamment pour les plus jeunes.

N.P



Manifeste pour la chasse

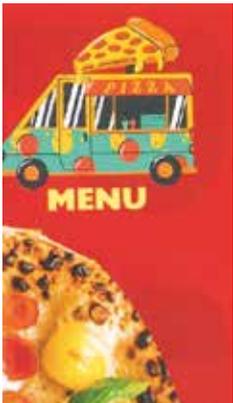
Le mardi 20 mai, une cérémonie symbolique s'est tenue en mairie autour de la remise du « manifeste pour la chasse », entre Mme le Maire et M. le Président de la société communale de chasse agréée, Nicolas Bovagne.

Ce manifeste réaffirme l'importance de la chasse comme pratique culturelle, rurale et régulatrice de la biodiversité. Il comporte 11 propositions concrètes, parmi lesquelles :

- La reconnaissance de la chasse comme patrimoine culturel immatériel,
- Une réforme du système d'indemnisation des dégâts du gibier,
- La défense de chasses traditionnelles,
- La création d'une police rurale de proximité,
- La liberté de chasser les week-ends et jours fériés dans un esprit de cohabitation respectueuse.

Dans une ambiance conviviale, les participants ont salué le soutien des institutions locales au monde de la chasse, souvent mal compris mais profondément, ancré dans le tissu rural.

N.P



Le camion pizza

Pour compléter l'offre de restauration dans la commune, un camion pizza stationne sur la Place de la Mairie tous les mardis soir.

Les commandes sont ouvertes à partir de 18h30.

Attention, la présence du camion n'est pas garantie chaque semaine et dépend de la volonté de notre pizzaiolo. Nous vous informerons au mieux des éventuels changements !

Exposition à venir... retenez les dates

Le Pôle Métropolitain du Genevois français met gratuitement à notre disposition, du 25 novembre 2025 au 16 décembre 2025, l'exposition photographique itinérante « L'humain au cœur de la nuit ».

Notre commune a le plaisir de vous inviter à découvrir cette belle opportunité de valoriser notre territoire à travers un regard artistique et transfrontalier.

Elle se tiendra sur le parvis de notre mairie aux dates précitées.

Venez nombreux découvrir cette exposition unique qui met en lumière la vie nocturne du grand Genève.



Cérémonie des Vœux



Ce samedi 18 janvier, nous étions réunis dans notre salle polyvalente pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Dans son discours, Madame le Maire a souhaité la bienvenue à toutes les personnes présentes. Au nom du Conseil municipal et des membres du CCAS, elle a ensuite présenté les souhaits les plus sincères de santé, de bonheur, de joie, sans oublier la réussite de projets personnels et professionnels. Elle nous a invités à avoir une pensée particulière pour les personnes qui nous ont quittés, une pensée également pour celles et ceux qui souffrent et que les aléas de la vie n'épargnent pas. Une pensée aussi pour les habitants de Mayotte très éprouvés par cyclones

et tempêtes en ce début d'année 2025, Mayotte le département le plus pauvre de France. Un mot de bienvenue pour les nouveaux habitants de la commune et les 9 bébés qui y ont vu le jour en 2024. Madame le Maire a rappelé aussi que nous sommes une commune rurale et montagnarde où il fait bon vivre et où la neige s'invite en hiver, où les troupeaux de vaches vivent près des maisons avec leurs cloches au cou. Nous sommes bien en Haute-Savoie. Tout ceci doit nous inviter à nous poser, à regarder la nature et à apprécier la paix et la quiétude d'un vrai village. Ensuite, nous avons pu faire un point sur les différents chantiers achevés ou en cours. Concernant les travaux de

réfection intérieure de notre église, Madame le Maire a rappelé que les églises construites avant 1905 (année de la loi de séparation de l'Église et de l'État) appartiennent aux communes et qu'il est normal qu'elles les entretiennent. Même si notre société n'est plus aussi chrétienne, l'église et l'Église nous accompagnent souvent dans des moments de notre vie, heureux ou malheureux. La réouverture projetée pour le dimanche de Pâques se fera finalement le dimanche 6 juillet. Des conteneurs continuent d'être implantés dans divers endroits et il est déplorable que des déchets de toutes natures soient déposés à proximité de ceux-ci. Madame le Maire a remercié toutes les personnes qui concourent au bien-être de la population et au bien vivre ensemble: élus, équipe enseignante, personnel municipal, membres des associations. Un merci aussi aux enfants des écoles qui brillent par leur réussite à des concours ou à des compétitions sportives et nous rendent fiers de notre commune. Quelques annonces poétiques pour clôturer la cérémonie dans la bonne humeur avant le verre de l'amitié autour de joyeuses agapes: « Nous cherchons un électricien pour rétablir le courant entre les gens, un opticien pour changer leur regard, un maçon ou plusieurs pour bâtir la paix, un jardinier pour cultiver la pensée, surtout un prof de maths pour apprendre à compter les uns sur les autres ».

E. T

Décoration de Pâques

Cette année, la magie de Pâques a pris ses quartiers dans notre village ! Deux charmantes poules accompagnées de leur adorable poussin en éclosion sont venues égayer notre commune, rejointes par de petits lapins malicieux. Peut-être, qui sait, ont-ils dissimulé quelques œufs en chocolat pour nos jeunes Muraziens ?

J.N





Journée environnement du 12 avril

La Muraz: Un grand nettoyage de printemps réussi!

Une dizaine de bénévoles ont répondu présent pour nettoyer notre village. Routes, lieux de vie et abords des forêts et prés ont été débarrassés des débris, grâce à leur énergie et leur bonne volonté. Bien que la quantité de déchets ait diminué, les mégots persistent, rappelant la nécessité de gestes éco-responsables. Un grand merci à ces citoyens engagés!

En parallèle, le parking inférieur de la salle polyvalente a accueilli une opération de collecte d'encombrants, avec 6 bennes permettant aux Muraziens de se débarrasser de gravats, meubles, pneus et autres objets volumineux. La municipalité salue ces initiatives citoyennes, qui contribuent à la beauté et à la propreté de notre cadre de vie.

E. P



Inauguration de l'espace de compostage partagé

Jeudi 12 juin, Nadine Périnet a accueilli les représentants de la Communauté de communes Arve et Salève aux abords de la salle polyvalente, sur le site de compostage collectif. « La Muraz est la deuxième commune après Scientrier à avoir répondu à l'appel » a commenté l'édile. Herveline Selvestrel, chargée de communication au sein d'Arve et Salève, a rappelé l'obligation d'une telle mise en place. Car en 2030, nous devrions arriver à 579 kg de déchets par habitant, soit 40 kg de moins qu'actuellement. Régine Rémillon, maire d'Arbusigny et vice-présidente en charge de la gestion des déchets a développé l'importance environnementale et budgétaire de l'objectif.

Les occupants des deux copropriétés voisines sont invités en priorité à se rendre en mairie afin de se munir du bio-seau et recevoir les informations nécessaires à cette démarche simple et citoyenne qui consiste à déposer ses biodéchets (épluchures, restes fruits et légumes, marc de café, herbes sèches et paille, coquilles écrasées, broyat de branches...), brasser afin d'aérer le bac, ajouter du broyat. Sans oublier qu'une fausse note (dépôt de restes de viande, de plats en sauce, litière, terre...) peut annuler le bon fonctionnement du dispositif. Arve et Salève se rendra régulièrement sur le site afin de gérer et accompagner, l'objectif étant que les habitants s'approprient le dispositif. Au bout de six mois à un an, le compost aura un aspect de terreau et deviendra un engrais 100 % naturel utilisable par les habitants. Même si le site de compostage reste public, l'intercommunalité ose compter sur le civisme de chacun pour ne pas transformer ce lieu en décharge mais respecter rigoureusement les consignes élémentaires de l'exercice.



Plus d'infos sur:

<https://www.arve-saleve.fr/vivre-au-quotidien/trier-mes-dechets/>

Contact: prevention.dechets@arve-saleve.fr

contact@arve-saleve.fr

04 50 43 46 14



Cérémonie du 8 mai

Cette année, les enfants ont été nombreux à notre cérémonie. Cette présence montre l'intérêt que les jeunes générations (celle des enfants, mais aussi celle de leurs parents) portent au souvenir de cette époque terrible qui montra que la haine pouvait être entretenue entre les peuples. Comme d'habitude, le discours du ministre des Armées (Sébastien LECORNU) et celui de Madame le Maire ont fixé le cadre. L'appel des morts qui voit certains noms de famille apparaître plusieurs fois de suite rappelle ce que cela pouvait signifier pour les épouses et les mères qui avaient vu les



gendarmes venir frapper à la porte plus d'une fois dans l'année afin de leur apporter l'effroyable nouvelle « mort pour la France! ». La Sonnerie aux morts et la Marseillaise ont montré la gravité du moment. Le chant des Allobroges, notre hymne savoyard, a donné, comme chaque fois, un rappel de notre histoire locale. Deux gerbes ont été déposées au monument: celle de la Municipalité et celle de l'ANACR (Association des Anciens Combattants et Amis de la Résistance) avec la participation des enfants de l'École. Tout le monde a pu ensuite se retrouver au bistrot de notre commune.

E. T





Inauguration église

L'église, restaurée, a pu être inaugurée le 4 juillet.



La fin de plusieurs mois de travaux pour préserver le patrimoine religieux de la commune.

Le 4 juillet en soirée, Nadine Périnet, maire, avait convié habitants, élus et toutes les personnes qui s'étaient engagées dans les travaux de rénovation de l'église pour l'inauguration.

Un chantier entamé en mai 2024 dans le but de préserver le patrimoine religieux de la commune. Comme l'a rappelé l'édile, « nombre de célébrations et cérémonies jalonnent nos vies à l'intérieur de cet édifice chargé d'histoire ». Édifiée en 1553, l'église Saint-Martin, déjà en mauvais état en 1871, fut en grande partie détruite par un incendie puis réparée en 1877. En 1977, afin de célébrer son centenaire, l'association Saint-Antoine, créée pour l'occasion, entreprend des travaux de rénovation. Maurice Sonnerat, maître d'œuvre, a présenté la liste des travaux accomplis : interventions sur les voûtes, reprise de maçonnerie sur des murs, peinture du bâtiment dans son intégralité, pilastres, arcs, hall d'entrée, décoration intérieure à la feuille d'or, restauration des autels, statues, coup de neuf aux boiseries, à la croix du Christ, au chemin de croix et à la sacristie.

La réalisation de l'ouvrage n'a pas manqué d'épreuves, telles que le déplacement et le nettoyage de l'imposant orgue à (530) tuyaux, l'évacuation du mobilier liturgique et des statues, le montage de l'échafaudage. Aujourd'hui, chacun s'est félicité de cet aboutissement respectant le style néogothique, le choix des couleurs, lumineuses, plein de symboles, proches de la liturgie.

Coût du chantier: 434 000 € hors taxes. La Dotation d'équipement des territoires ruraux, subvention attribuée par la préfecture de département, Isabelle Arighi, sous-préfète, était présente, est de 85 375 €. Dans le cadre du Contrat départemental d'avenir et de solidarité, le Département a apporté son soutien, 74 692 €, et la Direction culture et patrimoine 83 960 €, soit une aide départementale de près de 159 000 €; David Ratsimba, conseiller départemental, était là. Le tout équivaut à 56 % de financement public. L'association Saint-Antoine a fait don de 60 000 €, soit près de 14 % de financement privé. Reste à charge de la commune: 129 728 €, environ 30 % de la totalité des travaux.

Sans compter les généreux artisans locaux, l'entreprise Bovagne frères pour la pose du carrelage,

Alexis Bovagne et son entreprise Menuiserie Duret frères pour la fabrication du nouvel autel. S'en est suivi le concert du groupe Gospel connecté. Le gospel, une musique née dans un contexte difficile: la rencontre des esclaves d'Afrique avec des chrétiens des Amériques. Le chant, seule chose qui leur restait après avoir été dépouillés de leur identité. « Connecté à soi-même, ses émotions, la personne pour qui on chante, au public, chanter pour ceux qu'on n'entend pas », explique Roberth, cheffe de chœur et chanteuse. Ce jour-là, elle a mené l'auditoire vers un recueillement vibrant des succès comme Amazing grace, Oh when the saints, Allelujah, Stand by me...

Le dimanche 6 juillet, Monseigneur Yves Le Saux, évêque d'Annecy, a procédé au rituel de la consécration du nouvel autel selon les rites de l'onction du Saint Chrême, l'encens brûlé, la nappe, et l'illumination de l'autel. Manifestement, l'assemblée des fidèles a été portée par les voix de la chorale et le mélange d'essences spirituelles et mystérieuses. Rendez-vous est d'ores et déjà pris en 2077 pour le bicentenaire.

F.G-F





Inauguration église





13 juillet

Le 13 juillet dernier, notre commune a vibré au rythme des festivités de la Fête Nationale, une célébration rendue possible grâce à la collaboration exemplaire entre l'Association des Parents d'Élèves (APE) et de la Mairie. Cet événement a brillé par son ambiance conviviale et par l'incroyable élan de solidarité qui l'a animé, soulignant le rôle indispensable des bénévoles et le soutien précieux des associations locales. Leur énergie et leur bonne humeur ont été contagieuses, créant une atmosphère chaleureuse et accueillante bien avant le début officiel des festivités.

Derrière la métamorphose du parking de la salle des fêtes se cachait le travail acharné des nombreux bénévoles de l'APE et d'autres habitants engagés. Petits et grands, tous ont mis la main à la pâte pour l'installation des stands, la décoration et la préparation en cuisine. Cette année, une attention particulière a été portée à l'aménagement : les bénévoles ont fabriqué de toutes pièces les meubles du bar, apportant une touche unique et chaleureuse. Les autres stands ont également bénéficié d'un nouvel agencement, optimisant l'espace.

Un défi logistique majeur, le montage du chapiteau, a été relevé avec brio grâce à l'Association Saint-Antoine. Experts dans le domaine, ses membres ont non seulement prêté le matériel nécessaire, mais ont également apporté leur savoir-faire précieux pour assurer un montage sûr et efficace. Ce partenariat a permis de garantir un espace abrité et festif, essentiel pour le confort de tous, quels que soient les caprices de la météo.

Les stands de restauration (moules, grillades, frites et pâtisseries) tenus par les parents d'élèves, et bien sûr, la traditionnelle buvette n'ont pas désempilé. La soirée a culminé avec le superbe feu d'artifice offert par la mairie, suivi du bal populaire animé par le groupe Solo Production où toutes les générations se sont retrouvées pour danser et partager un moment de joie collective.

Un immense merci à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire de ce 13 juillet un moment d'exception, renforçant ainsi les liens dans notre belle commune.

E. P





Jeux et bavardages

Les jeudis après-midi, nos aînés jouent, bavardent, rigolent, boivent le café, le thé, partagent des friandises... Ils se retrouvent une fois par semaine dans les locaux de la bibliothèque, autour de jeux de société et cartes, dans une joyeuse ambiance. Que vous aimiez jouer à la belote, ou pas, aucun souci, une pléiade de jeux est à disposition pour tous les goûts!

N.P



Mardi gras à La Muraz

Le rendez-vous était pris pour une quinzaine de seniors, ce mardi 4 mars pour célébrer comme il se doit cette belle journée de gourmandise.

Pour l'occasion, les membres du CCAS ont organisé un goûter gourmand composé de crêpes savoureuses et fourrées. Un régal apprécié de tous, dans une atmosphère chaleureuse et animée.

N.P





Repas des aînés



Ce dimanche 27 avril, la Commune de La Muraz rendait hommage à ses aînés. Le repas était servi, comme à l'accoutumée, par les membres du Conseil municipal et du centre communal d'action sociale. Le menu festif préparé par un traiteur d'Annecy, a ravi les papilles de nos convives. L'ambiance musicale quant à elle, a été assurée par Cendrine et David, jusqu'à tard dans la journée.

Chansons et refrains ont résonné dans la salle polyvalente et permis à chacun de danser selon son envie. La bonne humeur régnait avec un quiz distribué à chaque table au moment de l'apéritif; bien plus qu'un simple exercice intellectuel dans le but de mieux connaître ses voisins de repas, le quiz a permis de partager ses connaissances autour de questions de culture générale et de créer une expérience aussi divertissante que stimulante.

Le Curé de la paroisse, Jean-Damascène Niyibaho, était également invité et a partagé ce sympathique repas.

Les doyens du jour étaient à l'honneur, Solange Duret et Louis Guimet, qui ont reçu un présent, respectivement un bouquet de fleurs et une bouteille d'un bon cru.

Pour information, si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale et avez plus de 65 ans, nous vous invitons à vous faire connaître en mairie afin que nous puissions vous convier lors des manifestations dédiées aux aînés.

Ces rencontres permettent de tisser un lien entre aînés, de renforcer les amitiés et de partager les souvenirs. Cette année étaient invités les « nouveaux aînés » nés en 1960.

N.P





Atelier Activité physique adaptée à la Muraz

Depuis le 17 mars et durant 12 semaines, le groupe, constitué d'une dizaine de retraités, s'est retrouvé les lundis après-midi à la salle polyvalente, autour d'ateliers physiques adaptés.

Ces séances organisées conjointement par la commune et la Communauté de Communes Arve et Salève et dispensées par l'association « Siel bleu », ont permis de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie, à limiter les effets délétères du vieillissement et à prévenir l'apparition de maladies chroniques.

Au fil des semaines, les retraités constatent de nombreux bénéfices tant sur le corps que sur l'esprit. Ces rendez-vous hebdomadaires ont également permis de créer des liens sociaux.

G. H



Fête des mères

Chaque année, une réception en l'honneur des mamans de l'année est organisée en mairie au moment de la fête des mères. Madame le Maire, les conseillers municipaux et les membres du C.C.A.S les accueillent lors d'une cérémonie conviviale au cours de laquelle un présent est offert aux bébés. Une rose est remise à chaque maman présente. Le verre de l'amitié et un buffet terminent cette belle cérémonie.

(Sont invités personnellement les parents ayant eu un enfant né depuis la dernière cérémonie de la fête des mères). Cette cérémonie est ouverte à toute la population.

N. P





Accueil citoyen et récompenses pour nos C.M.2 !



Vendredi 13 juin dernier, nos élèves de C.M.2 ont été chaleureusement accueillis à la mairie par Mme Le Maire et une partie de l'équipe du Centre Communal d'Action Sociale.

Un moment fort de cette rencontre a été la présence de M. Sébastien JAVOGUES, Président de la Communauté de Communes Arves & Salève. Il a pris le temps d'expliquer son rôle aux futurs collégiens et a répondu à toutes leurs questions, témoignant de l'attention et de la curiosité de nos jeunes concitoyens.

Pour marquer leur passage dans « la cour des grands », nos C.M.2 ont reçu une calculatrice pour les accompagner au collège, ainsi qu'un livret du bon citoyen.

Bien sûr, après tant d'attention et de sagesse, un peu de réconfort était bien mérité ! La session s'est conclue par de bonnes régalez (bonbons, jus, biscuits...) et une délicieuse glace pour le plaisir de tous.

Nous leur souhaitons une excellente continuation et une belle entrée au collège !

J.N



Atelier mémoire

Cette année encore Nora Schneider a animé un atelier mémoire chaque mois auprès de quelques aînés de la commune.

Il s'agissait de comprendre comment fonctionne notre mémoire et de l'entraîner de manière ludique.

Ce petit groupe, accompagné de Nora Schneider et de Christelle Thörig vous propose de venir challenger votre mémoire le samedi 22 novembre 2025.

Nous organiserons le premier tournoi senior.

Des précisions seront communiquées à la rentrée !

!!! À vos agendas !!!

C.T





Nos doyens

Toujours alerte et d'une fraîcheur admirable, Artémise DUPONT-DESCOMBES, née le 18 juin 1927, est désormais la doyenne de notre commune. 98 printemps pour cette dame, d'une mémoire incroyable, un témoin précieux du temps qui passe ; elle habite toujours chez elle au hameau du Ferney. Avec Christelle, adjointe aux affaires sociales, nous lui avons rendu visite, sous la fraîcheur d'un tilleul, sirotant un verre d'eau fraîche et lui apportant un bouquet de fleurs.

Quatre enfants, 9 petits-enfants et 11 arrière-petits-enfants viennent ponctuer ses journées de visites régulières. (Sur la photo, le plus jeune des arrière-petits-enfants, Nathan, qui aura 2 ans au mois d'octobre).

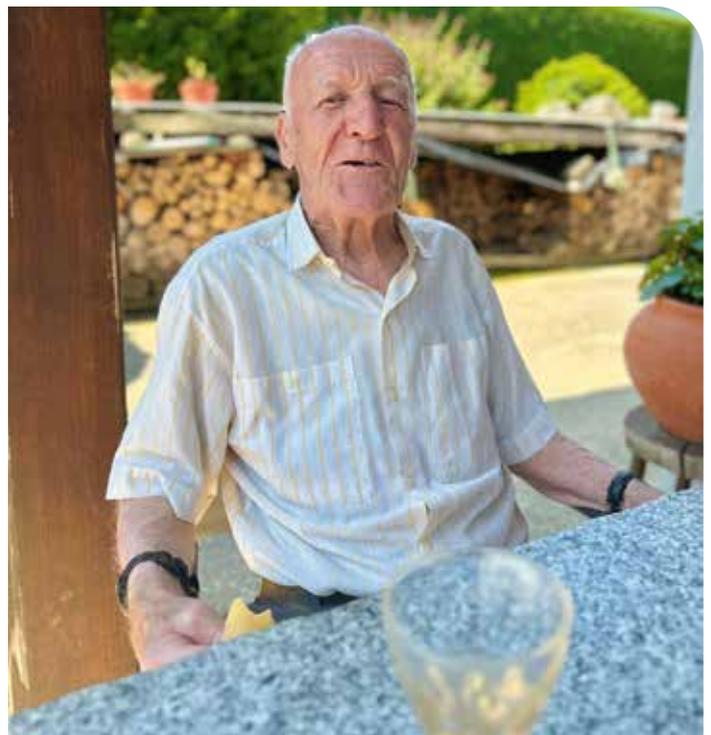


Gustave BAILLARD est le doyen de notre commune et est âgé de 93 ans ; il est né le 21 août 1932. Sa santé lui permet encore de rester dans sa maison au lieu-dit Besace, de profiter des paysages et de l'air frais de la campagne. Il aime nous raconter des histoires de sa jeunesse, des anciens qui sont presque tous disparus... « sauf lui ! », comme il dit.

Cinq enfants, douze petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants viennent égayer les moments et journées de Gustave.

N.P

Souhaitons-leur une bonne santé !





Carnaval

Toute l'école a fêté le carnaval le mardi 11 mars. Chacun s'était déguisé à cette occasion. En maternelle, après avoir découvert les traditions du carnaval, les élèves ont fabriqué des masques en forme de papillon. Puis est venue l'heure du défilé dans le village, devant les parents et les habitants venus en nombre. Merci à tous !

V.B



Sortie au plateau des Glières

Le mardi 18 mars, les 2 classes de maternelles de l'école se sont rendues au plateau des Glières. Un guide les y attendait pour leur faire découvrir les secrets de la montagne en hiver. Avec lui, les élèves ont cheminé à travers la forêt à la recherche des empreintes d'animaux. Des traces de renard et de lièvres ont été trouvées. Le guide a également présenté des cornes de chamois. Après une pause pique-nique bien méritée, tous ont pu jouer dans la neige : découverte d'un igloo, luge et construction de bonhommes de neige. Tous étaient ravis de cette journée sous le soleil !

V.B





Vive la classe de neige !

Les élèves des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 ont eu la chance de partir en classe de neige à Corrençon-en-Vercors, du 17 au 20 mars 2025.

La neige et le soleil bien présents ont permis aux enfants de découvrir le village lors d'une course d'orientation, de faire des cabanes et des igloos dans la forêt, des randonnées, et de pratiquer le ski de fond et le biathlon, ainsi que le tir-à-l'arc.

Petits et grands ont ramené de beaux souvenirs sportifs dans leurs bagages et des amitiés renforcées, le « savoir-vivre ensemble » étant l'un des objectifs principaux des classes de découverte !

M.F



Concours « Plaisir d'écrire » : les élèves de l'école de nouveau récompensés !

Le 25 mai dernier, cinq lauréates, élèves de CM1 et CM2, étaient invitées à la Maison du Département pour recevoir un prix de la part de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques.

Bravo à Maëlys RASSINOUX (CM1), Élixa BONNOIS (CM2) et Thaïs AMARAL (CM2), qui ont remporté le prix de poésie (thème libre), ainsi qu'à Keylia VENOT (CM2) et Maëly GAIME (CM2) pour leur prix en expression écrite, dont le thème était : « Vous écrivez à un ami ou une amie qui souhaite protéger l'environnement. Vous lui donnez des conseils pour lui suggérer des modifications dans sa vie de

tous les jours. »

Sur 350 copies reçues, du CM1 à la Terminale, 45 élèves ont été récompensés.

10 copies ont été envoyées au jury national à Paris, dont 3 copies d'élèves Muraziens !

Bravo aux lauréates et à l'ensemble des élèves ayant participé : tous l'ont fait avec application et talent ! Le poème de Jonas DEMOLIS (CM2), qui mettait en valeur les hommes du PGHM, n'a pas été primé par l'AMOPA, mais est à présent affiché dans les locaux du PGHM de Chamonix, une belle récompense s'il en est !

M.F



La Muraz
Cinq lauréates récompensées à l'issue du concours "Plaisir d'écrire"

Le 21 mai, cinq élèves lauréates, pour la sixième année consécutive, de l'école de La Muraz étaient invitées à rejoindre l'Amopa (Association des membres de l'Ordre des Palmes académiques), sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale à Annecy, pour la remise de prix du concours "Plaisir d'écrire", s'adressant aux élèves de CM1 jusqu'à l'université. Mélanie Fantuzzo, professeure des écoles et directrice, et des parents accompagnaient les jeunes talents.

Dans la catégorie expression écrite, il fallait composer "une lettre à un ami souhaitant protéger l'environnement et qui devrait apporter quelques modifications à son quotidien". Keylia Venot (CM2) a le 1^{er} prix, sa copie envoyée au siège à Paris pour la désignation des lauréates nationaux. Maëly Gaime (CM2) a le 2^e prix. En poésie (thème libre), Maëlys Rassinoux (CM1) a le 1^{er} prix pour *Mon métier* et Élixa Bonnois (CM2) pour *La musique*, les copies envoyées à Paris. Thaïs Amaral (CM2) a le 2^e prix pour *Je me changerais*. Jean-Michel Fouquet, président de l'Amopa 74, a félicité les autrices, souligné que toute la classe doit être complimentée et salué l'engagement des enseignants et élèves qui, au terme de l'exercice maîtrisé, ont eu avec leur diplôme tote-bag, stylos, livres, gobelet réutilisable, carnet à dessins. Le but, la palme, défend l'art du langage à la française.

● **Françoise Guérin-Fahner**



Ventes de gâteaux au profit de l'APE



Tous les vendredis, pendant cinq semaines, les petits et les grands ont pu se régaler pour leur goûter de gâteaux, biscuits, muffins et autres douceurs, tous faits maison !

Le principe est simple : les enseignants ont demandé aux parents des élèves de chaque classe, sur une journée définie à l'avance à tour de rôle, de préparer des gâteaux ou une spécialité sucrée. Toutes ces bonnes choses ont été vendues après l'école, au prix de 1 euro la part. La table si bien garnie, stratégiquement placée devant l'école, a éveillé la curiosité des randonneurs et cyclistes de passage, qui ont pu profiter d'une halte gourmande. En effet, cette vente s'adressait à tous les habitants de la commune, pas seulement aux parents d'élèves et leurs enfants !

Les bénéfices récoltés devraient approcher les 1 000 euros à l'issue de l'événement.

L'équipe enseignante remercie chaleureusement les familles pour leur participation et les félicite pour leurs talents culinaires !

Cette action sera reconduite l'année prochaine.

M.F

Des robots à l'école !

En avril dernier, des robots se sont installés à l'école !

Les élèves de maternelle et de CP ont fait connaissance avec les robots BLUE-BOT. Ces derniers permettent de travailler des algorithmes. Il s'agit de proposer aux élèves de donner une suite « d'ordres » au robot pour que le robot se déplace.

Le Blue-bot est un petit robot qui se déplace sur le sol. Il possède une mémoire lui permettant de se souvenir de 40 mouvements.

Il se déplace tout droit vers l'avant, vers l'arrière par pas de 15 cm. Il effectue également des rotations de 90° vers la gauche ou vers la droite.

Blue-Bot peut être « programmé » à l'aide de 7 commandes. Aux élèves de lui donner les instructions pour se déplacer !

Les élèves de CM1 et de CM2 ont travaillé avec Thymio, afin de découvrir les robots et de s'initier à la programmation.

Thymio est un petit robot open source, développé pour l'Éducation nationale par l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne, afin de permettre aux plus jeunes de découvrir l'univers de la robotique et d'apprendre le langage des robots.

Thymio est préprogrammé avec six comportements (Amical, Explorateur, Craintif, Inspecteur, Obéissant et Attentif), que les élèves ont pu explorer lors de diverses activités.

Puis, dans un second temps, les enfants ont pu programmer eux-mêmes les différents capteurs du Thymio depuis un ordinateur, sous la forme d'un événement entraînant une action.

Ces séquences, qui s'inscrivent dans les programmes de sciences et technologie, ont beaucoup plu aux élèves et ont été riches en apprentissages.

Nous inviterons de nouveau nos amis les robots à l'école !



M.F



Thymio



Blue bot



Des livres pour nos jeunes lecteurs du CP !

Le mardi 17 juin, nous avons eu le plaisir de rendre visite à la classe de CP de notre petite école. Cette année fut riche en apprentissages, avec l'acquisition de la lecture comme jalon important.

Pour encourager et récompenser nos jeunes « Muraziens » dans cette formidable aventure, Mme le Maire a souhaité stimuler leur curiosité et leur plaisir de lire. Grâce à la générosité de l'auteur Pascal CONICELLA, chaque élève s'est vu offrir deux livres: Les Trésors d'Anubis et Les Fantômes d'Argile.

Nous espérons sincèrement que ces ouvrages donneront à nos enfants le goût de la lecture et les aideront à s'ouvrir au monde durant les grandes vacances.

Que ces histoires les transportent et nourrissent leur imagination!
J.N



Un moment gourmand à l'école !

Le préau de l'école s'est transformé en un joyeux repaire gourmand le mardi 17 juin, grâce au repas à thème préparé par LEZTROY, notre prestataire de restauration scolaire.

Enfants, enseignants, Mme Le Maire et les employés communaux se sont réunis pour partager un festin de melon, frites maison, saucisses barbecue et mousse au chocolat pour le plus grand plaisir des enfants.

Ce moment a délicieusement renforcé la cohésion et la convivialité entre tous, prouvant qu'un bon repas est la recette parfaite pour rassembler les cœurs.

J.N





Association St Antoine

Sauce Coffe

Cette année encore, nos cuisiniers se sont dépassés pour vous régaler en vous offrant une succulente Sauce Coffe. Vous êtes venus nombreux la déguster alors nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Votre généreuse participation a été d'autant plus appréciée au vu de la rénovation de notre église.

Notre prochaine manifestation sera le week-end du 19 et 20 juillet 2025 pour notre fête du village et la réouverture de notre église.
M.B



Association Parents d'Élèves

Carnalasnagne 2025

Cette année, le Carnalasnagne de l'APE a rimé avec ovalie. En effet, le 15 mars 2025 était aussi la date du dernier match des 6 nations, au rugby. Les fervents supporters des bleus ont pu assister à ce match décisif tout en dégustant nos lasagnes maison. Une soirée pleine de suspens, même durant la mi-temps avec notre tombola qui a ravi une fois de plus les heureux chanceux. L'argent récolté servira à créer de beaux souvenirs aux écoliers de la Muraz durant la classe neige, dans le Vercors. Merci à tous les donateurs et les participants. RDV en 2026!

E.P





Plantons

L'Association des Parents d'Élèves (APE) de notre commune a organisé sa traditionnelle vente de fleurs et de plantons les 16, 17 et 18 mai 2025. Le choix de ces dates, juste après la période tant redoutée des saints de glace, s'est avéré judicieux, permettant à chacun d'acquérir des plantes en minimisant les risques de gelées tardives. Malgré une météo un peu capricieuse qui a précédé notre vente, le soleil a finalement été au rendez-vous, contribuant à la réussite de ces trois belles journées. Vous avez été nombreux à venir embellir vos jardins, balcons et intérieurs tout en apportant un soutien précieux aux projets de l'école de nos enfants. Les bénévoles de l'APE ont été ravis de vous accueillir, de vous conseiller et de partager leur passion pour le jardinage. Votre enthousiasme et votre générosité ont fait de cette vente un véritable succès. Toute l'équipe vous remercie chaleureusement pour votre participation et votre soutien!

E.P

Association Sports et Loisirs

Une rentrée pleine de nouveautés !

L'année sportive et créative recommence avec plein d'activités pour tous les goûts. Pour les amateurs de la danse : la zumba retourne à La Muraz les mercredis soir et un nouveau cours de danse contemporaine est ouvert le mardi soir ! Ceux qui préfèrent les activités plus douces peuvent choisir entre le stretching pilates, la gym douce et la méditation (mardis et mercredis respectivement) ou les ateliers mensuels de yoga. Les jeudis soir sont réservés aux activités plus intenses comme le HIT, le CAF ou le cross boxing. Et une fois par mois, l'atelier couture ouvre ses portes !

Pour les enfants un nouveau cours de musique-mouvement (combinaison de percussion et mouvement) est ouvert le mercredi. Les cours de modern jazz sont maintenus le mercredi après-midi.

Finalement, nous avons organisé une soirée Téléthon autour de la couture le 28 novembre partir de 18h30, prenez-note, le reste des informations arrivent bientôt !

Pour tout renseignement et inscription, merci de nous contacter au : asl.lamuraz@gmail.com.

A.S.L

PROGRAMME
2025
 -
2026

DANSE
 CONTEMPORAINE
 CAF & HIT
 CROSSBOXING
 CIRCUIT TRAINING RMG
 MUSIQUE & MOUVEMENT

COUTURE
 MÉDITATION
 PILATES
 GYM DOUCE
 MODERN JAZZ
 YOGA
 ZUMBA

haute savoie

INSCRIPTIONS
05.09.25
 18H30 - 20H30
 SALLE POLYVALENTE

 INSCRIPTIONS EN LIGNE
 ASL.LAMURAZ@GMAIL.COM

Association La Muraz **SPORTS & LOISIRS**



La Muraz

VIE ASSOCIATIVE

OM SENS YOGA à La Muraz



Depuis 7 ans, Corinne de Rosso, professeure certifiée de Om Sens Yoga, partage sa passion à La Muraz avec douceur et bienveillance. Son approche, basée sur Om Sens Yoga, met l'accent sur la posture, la respiration et la méditation, pour un mieux-être et un équilibre global.

Les élèves en parlent :

- « Douceur, lâcher prise, sérénité »,
- « Cheminement intérieur, reconnexion à soi, régénération »,
- « Découvrir son corps et parfois apporter des réponses thérapeutiques à certains problèmes »
- « Une bulle à soi, un temps pour soi et pour prendre soin de soi ».

Des cours hebdomadaires, ateliers trimestriels, cours individuels sur demande et stage d'été sont proposés pour tous ceux en quête de « Retour à Soi ».

- Lieu : La Muraz
- Cours collectifs : lundi 19h - 20h30 ~également le mercredi à la Muraz /salle privée.
- Contact : Corinne de Rosso
- 06 29 05 36 54
- omsensyoga@gmail.com

C.D.R



Vo Vi Nam

Voilà! bientôt l'année scolaire se termine en même temps que la nôtre. Le 7-8 juin, je serai à Bâle-Ville pour examen ceintures jaunes Europe, comparable aux ceintures noires dans d'autres disciplines.

Le 22 juin pour la première fois il y aura examen pour les enfants à La Muraz qui comprendra : examen théorique, technique, endurance et force, puis l'annonce des résultats et la remise de ceintures pour les nouveaux promus. Avant la photo souvenir, les pratiquants feront une petite démonstration sur ce qu'ils ont appris pendant l'année aux familles. L'activité ne s'arrête pas, les clubs parisiens organiseront du 5 au 12 juillet, (réservation minimum 2 jours), au camping de La Grisière, un stage Vovinam avec 1h de cours le matin et 2h l'après-midi, libre le reste de la journée. Le lieu a été choisi pour être plus proche de La Muraz, des clubs de Suisse, d'Allemagne et vous pouvez participer en famille.

Eh oui! tous les clubs de France, d'Europe et d'autres continents savent qu'il y a un nouveau club à La Muraz.

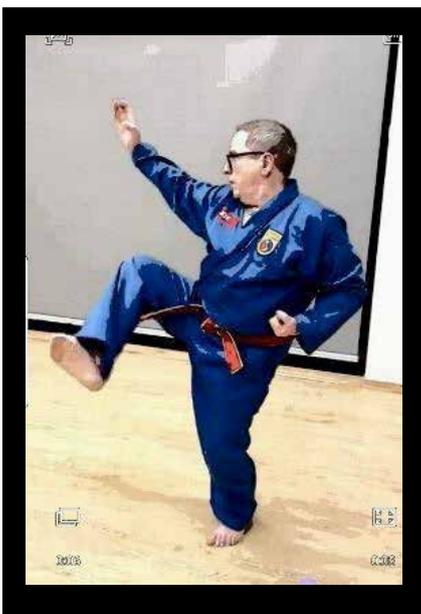
R.B



En haut depuis la gauche :

Elisabeth Prallet, Joe Bodmer 4 dang, François Elber 5 dang de Neuchâtel Suisse et Sylvain Marongui.

En bas depuis la gauche les nouveaux 1er cap enfants qui ont passé leur examen avec succès : Elysia Jan, Lucas Marongui, Keylia Venot, Enzo Milanolo, Théa Plet et Lena Plet.



Moi qui explique un balayé simultanément avec un tranchant opposé.

R.B



HỘI ĐỒNG VÕ SƯ • MASTER COUNCIL



Bản Kết Quả

Thi lên: Tự Vệ Thiểu Nhi I Cấp

Ngày: 22.06.25

Khóa: 8 / LH WVN-VVD HN Âu Châu - Don VI FR

Tại: La Muraz

Điểm tối thiểu để chăm đầu là 30 điểm

Hạng	Họ và tên	1		1			1					Tổng số điểm	
		thực hành	thuyết	thực hành									
1	Elysia Jan	5,25	5	5	5	5,5	5,5	5					31,25
2	Keylia Venot	5,25	5	5	5	5,25	5,25	5,25					30,75
3	Lucas Marongui Metzmacher	5,25	5	5	5	5,25	5	5					30,50
3	Enzo Oreste Milanolo	5,5	5	5	5	5	5	5					30,50
3	Lena Plet	5,25	5	5	5	5,25	5	5					30,50
3	Théa Plet	5,25	5	5	5	5,25	5	5					30,50
													0,00
													0,00
													0,00

La Muraz, ngày 22 tháng 06 năm 2025

TM bang giám khảo



VS François Elber



Les'Muriens

Malheureusement, en date du dimanche 8 juin 2025, nous n'avons pas pu organiser notre Journée Gauloise avec sangliers à la broche... et nous nous excusons auprès de nos fans. Ce n'est que partie remise...

Nous avons toutefois proposé une alternative: L'Embuscade Estivale, organisée au niveau de la cour en gravier de la salle des fêtes.

Le principe: vente de sandwichs composés de viande préparée au barbecue, bar et surtout divers jeux à disposition gratuitement pour enfants et adultes; avec notamment l'installation d'un château gonflable et de jeux de plein air (Molky, animaux sauteurs, serpents /échelles; palets vendéens, ...), jeux de cartes à disposition.

Nous avons également invité les personnes à venir jouer à la pétanque avec leurs propres jeux de boules pour de petits tournois « hors concours », l'emplacement de la manifestation le permettant. Cette belle journée ensoleillée a permis de profiter de ce début de saison estivale et pour certains, de s'échauffer pour les prochains tournois de pétanque de l'été.



Deux Soirées Pizzas'Yoyo vont se succéder cet été: les samedis 28 juin 2025 et 30 août 2025.

Connaissant un succès fou, notre pizaiolo Yoyo privilégie maintenant les commandes par e-mails à l'adresse de notre association: lesmuriens.asso74@gmail.com.

Aussi, nous vous recommandons de commander vos pizzas souhaitées dans les jours précédant ces deux soirées.

Pour la soirée du 28 juin 2025, le programme a été canicule, pizzas, bières et rosé frais.

Nous vous souhaitons à tous un très bel été!
Belles vacances!

Fête des pères

C'est devenu une coutume bien sympathique: l'Harmonie de Reignier vient donner un concert pour la Fête des pères chez nous, dans notre salle polyvalente. Cette année, le programme était très éclectique et surtout international: les deux Amériques ont été mises à l'honneur. Tour à tour les musiciens présentaient les diverses pièces et mettaient l'accent sur tel ou tel instrument, avec humour et gentillesse. Ce fut un grand moment de détente et de plaisir pour nos oreilles.

Un grand merci à l'Harmonie et à son chef Carlo CAMBIASO, toujours fidèle au poste.

E.T





La Muraz

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE

France Rénov' Haute-Savoie



Définir un projet de travaux, analyser les devis, solliciter les aides financières sont des actions complexes et chronophages.

France Rénov' en Haute-Savoie est un service public gratuit, neutre et indépendant qui apporte informations, conseils et accompagnement pour toute personne concernée par la rénovation de l'habitat.



Comment ça marche ?

1 UNE SIMPLE QUESTION SUR LES AIDES FINANCIÈRES OU SUR LES TRAVAUX ?

Je prends contact avec un conseiller au téléphone.

2 BESOIN D'UN TEMPS D'ÉCHANGE AUTOUR DE MON PROJET.

Je peux bénéficier d'une heure de rendez-vous en permanence. Prise de rendez-vous préalable obligatoire.

3 JE ME LANCE DANS UN PROJET DE RÉNOVATION DE L'HABITAT AMBITIEUX.

Je peux bénéficier d'un accompagnement technique sous certaines conditions.

NE PAS ATTENDRE LA VOIE PUBLIQUE! Contactez bonjour@arve-salève.ch - Avril 2025



Besoin de conseils pour réaliser des travaux de rénovation, faire des économies d'énergie ou adapter votre logement ?

France Rénov' Haute-Savoie est le service public local qui vous aide gratuitement et en toute neutralité dans votre projet de rénovation et d'adaptation: aides financières, matériaux, solutions techniques, analyse de devis, points de vigilance...

Conseils par téléphone ou sur rendez-vous près de chez vous avec un conseiller

De la simple question, au besoin de faire le point sur votre projet de rénovation, trouvez des réponses précises à toutes vos questions! Les conseillers sont tous les mois en permanence au siège social d'Arve & Salève, Maison Cécile Bocquet / Reignier-Esery. **Prise de rendez-vous obligatoire.**

Contact des conseillers France Rénov' de Haute-Savoie au 04 56 19 19 19 (du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-17h).

Ce service public est entièrement gratuit et les conseils sont indépendants de toute offre commerciale. En Haute-Savoie, il est animé par Innovales et l'Asder et financé par l'Anah et les collectivités locales haut-savoyardes.

France Rénov'
HAUTE SAVOIE

avec **innovales** artisan des transitions & **Asder**

Le service public qui vous accompagne dans vos projets de rénovation de l'habitat en Haute-Savoie

Contactez nos conseillers locaux
04 56 19 19 19

En partenariat avec Agence nationale de l'habitat

Évolution de l'offre ProximiTi

Proxim iTi développe les formes de mobilité dites « durables ». Ce service public propose des lignes régulières de bus, des circuits de transports scolaires, des plans de mobilité entreprises, services d'autopartage et des services vélo.

Proxim iTi, est la marque du service mobilité développé par le Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (SM4CC): Arve et Salève, Faucigny Glières, le Pays Rochois et les Quatre Rivières, au service de près de 100.000 habitants.

Proxim iTi Agile: Le lundi 23 juin, toutes les lignes de bus passeront sous le système « agile », pour offrir beaucoup plus de connexions possibles et ainsi multiplier les destinations desservies sur le territoire.

Le réseau est défini comme « agile » car l'itinéraire des lignes de bus est construit en temps réel en combinant à la fois des parties fixes et des parties flexibles, composées d'arrêts sur demande. Grâce à cette « agilité », le bus dessert systématiquement les arrêts souvent utilisés tandis que, dans les zones moins fréquentées, il n'effectue que les détours nécessaires.

Le plan schématique du réseau à compter du 23 juin se trouve en pages centrales du magazine n°3 édité à l'occasion. Vous pouvez le télécharger là:

<https://www.proximiti.fr/nos-actualites/mag-proxim-iti/>

Proxivélo: depuis décembre 2023, une station Proxivélo était installée à la gare de Reignier-Esery permettant de louer tous types de vélo sur des périodes plus ou moins longues. Depuis avril 2025, cette offre s'est étoffée avec la location de vélos en libre-service: deux stations sont disponibles sur Reignier (devant la Gare et devant la mairie).

proxim iTi SE RÉINVENTE!

- o d'arrêts
- o de connexions
- o d'agilité

PROXIM ITI AGILE, LE RÉSEAU QUI INNOVE POUR VOTRE MOBILITÉ

proxim iTi
www.proximiti.fr



La Muraz

France Services



Ateliers numériques et Point Relais Cité des métiers

Les conseillères France Services sont présentes dans les locaux d'Arve & Salève deux jours par semaine : les mercredis et vendredis de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30. Contacts : tel. 07 49 73 87 45 ;

mail : fs.laroche-reignier@faucignymontblanc.com

Nouveautés 2025!!

1. Ouverture du Point relais de Reignier-Esery dans les locaux France Services. Ce point relais est rattaché au centre associé d'Annemasse. Les conseillères pourront vous renseigner sur l'offre de service de la Cité des métiers dédiée à toutes les questions liées à l'orientation professionnelle (Programme des ateliers, des rencontres, prise de RDV avec le conseiller...)

2. Ateliers numériques du département de la Haute-Savoie : les 2nds mercredis de chaque mois, gratuits, sur inscription auprès des conseillères France Service

Gratifieria 2025

La CC Arve & Salève est une communauté de communes ayant la compétence gestion et prévention des déchets. Le samedi 24 mai 2025, la troisième édition de la Gratifieria a eu lieu à La Muraz.

Présentation Gratifieria mai 2025

C'est un événement où le principe est simple : donner ce que l'on n'utilise plus et prendre ce dont on a besoin, tout cela gratuitement. C'est une excellente occasion de réduire le gaspillage, de promouvoir le réemploi et de renforcer les liens au sein du territoire.

Ce n'est pas un vide-grenier, car il n'y a rien à acheter. Ce n'est pas un troc, car il n'y a pas d'échange. C'est un espace où chacun peut déposer ce dont il n'a plus besoin (à condition que ce soit propre et réutilisable) et prendre ce qu'il désire même s'il n'a rien déposé.

Voici un retour sur cette journée :

Elle a eu lieu le 24 mai de 9h à 13h à la salle polyvalente de La Muraz :

De 9h - 11h : dépose et récupération d'objets

Et de 11h -13h : récupération d'objets seulement.

Le centre communal d'action sociale de notre commune a organisé une buvette de 9h à 13h.

- 350 personnes sont venues à la Gratifieria
- 276 dépôts d'objets
- 1 596 kg d'objets déposés
- 1 242 kg d'objets récupérés
- 354 kg d'objets donnés à Emmaüs (restant à la fin de la Gratifieria)

Merci au Partenaire Emmaüs qui est venu récupérer les objets non emportés par les usagers. L'année prochaine, la Gratifieria aura lieu dans une autre commune de la communauté de communes.

N.P





Nouvel accès en déchèterie



Afin d'améliorer le service de collecte des déchets et sur les recommandations d'une étude sur la gestion des déchets réalisée en 2023, le conseil communautaire d'Arve & Salève a choisi d'équiper la déchetterie des Rocailles d'un nouveau système de contrôle d'accès. Celui-ci sera effectif début juillet 2025.

Concrètement, vous accéderez à la déchetterie grâce à un système de reconnaissance basé sur la lecture automatique de la plaque d'immatriculation à l'avant de votre / vos véhicule-s. Pour cela, vous pouvez créer d'ores et déjà un compte et enregistrer votre / vos véhicule-s au préalable sur notre site web. Cet accès reste gratuit.

La démarche est simple : RDV sur www.arve-saleve.fr

1. Créez votre compte avec le lien web dédié puis enregistrez votre premier véhicule (Fournir la totalité des pièces justificatives demandées).

2. Lorsque votre demande aura été traitée, vous recevrez un message vous indiquant que votre véhicule est bien enregistré s'il remplit les conditions demandées. Si vous avez d'autres véhicules à enregistrer, vous pourrez alors le faire.

3. Le nouveau système d'accès à la déchetterie des Rocailles sera opérationnel début juillet 2025.

NB : Vous devez prendre le temps de créer votre compte avec le lien web. Cette inscription est obligatoire ; il n'est pas possible de transférer automatiquement votre compte actuel (badge) vers le futur système.

NOUVEAU SYSTÈME D'ACCÈS DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE DES ROCAILLES

Finis le badge,
place à la plaque !

LA DÉCHÈTERIE VOUS
ATTEND... MAIS PAS SANS
VOTRE INSCRIPTION



LIEN POUR INSCRIRE
MON VÉHICULE



JE M'INSCRIS

TUTORIEL
INSCRIPTION



J'AI BESOIN
D'AIDE

FAQ NOUVEAU
SYSTÈME D'ACCÈS



J'AI UNE
QUESTION

ET SI MALGRÉ TOUT ÇA BLOQUE, ÉCRIVEZ-NOUS À PREVENTION.DECHETS@ARVE-SALEVE.FR OU APPELEZ-NOUS AU 04 50 43 46 14.



La Muraz

Agenda Maison du Salève



Mercredi 27 août | 14 h 30

Maison du Salève - de 6 à 11 ans

Apprenez tout ce que vous devez savoir sur la chauve-souris. Trop longtemps vu comme un animal maléfique, ce tout petit mammifère n'est en réalité que mignonnerie et fragilité.

6 € - Sur inscription

Toutes nos animations sont sur inscription avec, pour les enfants, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

Inscription par mail à info@maisondusaleve.com ou par téléphone au 04 50 95 92 16.



Vendredi 29 août | 10h30

Forêt de la Thuile - de 6 à 11 ans

Vous avez toujours rêvé d'une cabane dans les bois? On vous donne plein d'astuces pour réussir sa construction. Vous pourrez ensuite jouer, aménager et inventer des histoires dans votre nouvel abri.

6 € - Sur inscription

Toutes nos animations sont sur inscription avec, pour les enfants, un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

Inscription par mail à info@maisondusaleve.com ou par téléphone au 04 50 95 92 16.

Vendredi 29 août | 14 h 30

Alpage de la Thuile - De 6 à 11 ans

L'été est la saison idéale pour partir à la découverte des oiseaux qui nous entourent. Plongez en pleine nature pour une balade immersive, à l'écoute des chants d'oiseaux et découvrez leur habitat et leur écologie.

6 € - Sur inscription

Infos et inscription au 04 50 95 92 16 ou à info@maisondusaleve.com

Dimanche 21 septembre | 14h-18h

Maison du Salève - de 6 à 11 ans

On creuse, on fouille, on explore. Partez à la recherche d'indices sur l'histoire du Salève à la manière d'un véritable archéologue.

Gratuit - Sur inscription

Infos et inscription au 04 50 95 92 16 ou à info@maisondusaleve.com



**URGENCES**

Samu :	15
Police secours :	17
Pompiers :	18 ou 112 (portable)
Gendarmerie de Reignier-Esery :	04 50 95 75 11
Urgences médicales du Léman :	04 50 49 15 15

CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE

Altitude de la mairie	640 mètres
Point culminant « Les Rochers de Faverges »	1309 mètres
Superficie	1437 hectares et 62 ares
Population (en 2023)	1081 habitants

La commune fait partie :

- du canton de La Roche-sur-Foron
- de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois
- de la Communauté de Communes Arve & Salève

ADMINISTRATION COMMUNALE

- Rencontre avec Madame le Maire : permanence le mardi de 19h à 20h ou sur rendez-vous
- Réunions du Conseil Municipal : environ toutes les cinq semaines - consulter le tableau d'affichage en mairie et le panneau lumineux.
- Secrétariat de la mairie 04 50 94 51 86 ouvert les mardis : 13h-19h, jeudis : 9h-12h et vendredis : 13h-18h
- Périscolaire (cantine et garderie) 04 50 94 51 86

ENFANCE

- Micro crèche « La bulle des petits pas ». Du lundi au vendredi de 7h00 à 18h15 04 58 10 52 01
- Ecole primaire de La Muraz : 04 50 82 84 36
- Collège La Pierre aux Fées à Reignier-Esery : 04 50 43 42 64
- Lycée public Les Glières à Annemasse : 04 50 43 93 20
- Lycée technologique Jean Monnet : 04 50 87 18 36
- Lycée professionnel et technologique Jean Monnet (anciennement lycée le Salève) : 04 50 92 07 56

VIE ASSOCIATIVE

- Association Croc'Livres : 07 86 22 97 58
Présidente Mme Coralie Ogay
- Association Les'Muriens : lesmuriens.asso74@gmail.com
Président M. Fabrice Bovagne
- Association des Parents d'Elèves (APE) : ape.lamuraz@gmail.com
Président M. Jan Golay
- Association paroissiale Saint-Antoine : 07 86 39 49 93
Président M. Edouard Jacquemoud
- Association Sports et Loisirs : asl.lamuraz@gmail.com
Présidente Mme Marta Sierra Arregui
- Association OM Sens Yoga : 06 29 05 36 54
Président M. Frédéric De Rosso
- Comité des Fêtes : 04 50 85 09 63
Présidente Mme Eveline Pattay
- Association Communale de Chasse Agréée de La Muraz : nico@bovagne-freres.com
Président M. Nicolas Bovagne
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR de Reignier) : 04 50 95 15 32
Président M. Etienne Toullec
- Société de pêche L'Amicale des Pêcheurs du Viaison : 04 50 94 45 06
Président M. Jean-Marc Zavallone

SERVICE SOCIAL DE REIGNIER-ESERY

- 391 Grande Rue, 74930 Reignier-Esery 04 50 33 23 47
- Ouverture du lundi au vendredi : 8h45-12h00 et 13h45-17h30 (fermé le lundi après-midi)
- Du 1^{er} juin au 31 août 2024 : ouverture du lundi au vendredi : 8h-12h15 et 13h30-15h45 (fermé le lundi après-midi)
- **Epicerie solidaire** 06 37 45 17 36
- Informations auprès du Secours catholique de Reignier-Ésery

RELATIONS INTERCOMMUNALES, ADHESIONS

- **Communauté de Communes Arve et Salève**, 160 Grande Rue à Reignier-Esery 04 50 43 46 14
- **Déchetterie Intercommunale de Reignier-Esery** : 1496 route des Rocailles à Reignier 09 70 21 09 36 du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h15
▲ **Rappel : badge indispensable ! ▲**
- **Eau et assainissement**
Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe (SRB), ZAE de la Forêt - 58 Allée de l'Industrie - Contamine s/ Arve 04 50 95 71 63
Urgence Eau 06 83 74 42 06
Urgence Assainissement 06 77 04 19 50
- Syndicat Intercommunal de Valorisation (SIVALOR) 04 50 56 67 30
- Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique (SYANE) 04 50 33 50 60
- Syndicat Mixte du Salève 04 50 95 28 42
- Syndicat Intercommunal de Gestion des Terrains d'Accueil (SIGETA)

AUTRES SERVICES PUBLICS

- **Allô service public** 3939
(Réponse aux questions administratives)
- **Impôts service** 08 10 467 687
- **Mission Locale du Genevois** 04 50 95 20 50
26 avenue de Verdun 74100 Annemasse
- **France travail (Pôle Emploi)** 09 72 72 39 49
2 C avenue de Verdun 74100 Annemasse
- **Poste de Mornex** 3631
www.laposte.fr, rubrique bureau de poste, code postal : 74560 La Muraz
Ouvert : mardi, jeudi : 8h à 11h - 16h45 à 18h30, mercredi : 14h à 18h30, vendredi : 16h45 à 18h30, samedi : 9h à 12h

SERVICES MEDICAUX

- **Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL)** 04 50 82 20 00
558, route de Findrol - 74130 Contamine sur Arve
- **Hôpital Privé des Pays de Savoie (HPPS)** 04 50 83 43 43
19, avenue Pierre Mendès France - 74100 Annemasse
- **Clinique des Vallées** (neuropsychiatrie) : 04 50 95 48 48
2 rue Claude Debussy - 74100 Ville la Grand

SERVICES DIVERS

- **Animaux Secours, Refuge de l'espoir**, 74380 Arthaz-Pont-Notre-Dame 04 50 36 02 80
Animaux perdus/trouvés 24h/24 et 7j/7
- **Covoiturage** : Réseau régional : movici.auvergnerhonealpes.fr
Réseau local : covoiturage-leman.org
- **Proxim'iti** : 04 50 25 63 24
Ramassage scolaire vers Reignier-Esery, Annemasse, Ville-la-Grand
Ligne 170 vers Annemasse gare
- **Taxi Rochois** : 06 21 45 79 31
- **Maison paroissiale de Reignier-Esery** : 04 50 43 40 50



www.la-muraz.com